



# Assemblée générale

Soixante-treizième session

## Première Commission

13<sup>e</sup> séance plénière

Lundi 22 octobre 2018, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jinga ..... (Roumanie)

La séance est ouverte à 9 h 10.

### Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** : Conformément à son programme de travail et à son calendrier, la Commission doit entamer ce matin l'examen du groupe de questions relatif aux autres armes de destruction massive. Toutefois, étant donné qu'il reste encore 53 orateurs sur la liste établie pour le groupe de questions relatif aux armes nucléaires, c'est-à-dire entre quatre et cinq heures de discours, nous allons commencer par les entendre avant de passer au groupe suivant.

Toutes les délégations prenant la parole sont priées d'observer le temps de parole de cinq minutes qui leur est imparti lorsqu'elles s'expriment en leur nom propre et de sept minutes lorsqu'elles s'expriment au nom de plusieurs États. Comme de coutume, un signal sonore rappellera aux délégations que leur temps de parole est écoulé.

**M<sup>me</sup> García Gutiérrez** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Pour le Costa Rica, il est urgent de progresser vers un désarmement nucléaire universel. Nous

pouvons affirmer que l'inaction n'est pas une solution en matière de désarmement nucléaire. Le maintien du statu quo nous expose chaque jour à une insécurité de plus en plus grande au niveau international. C'est pourquoi nous avons défendu avec ferveur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. En l'adoptant en juillet dernier, la communauté internationale a envoyé un signal fort et clair à tous les États, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, afin que les armes nucléaires ne jouent plus de rôle dans leurs doctrines de sécurité et leurs stratégies militaires. En créant une norme mondiale condamnant ces armes, le Traité d'interdiction contribue au renforcement de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et à la prise de conscience du caractère inacceptable des armes nucléaires. À ce jour, un peu plus d'un an après son adoption, le Traité a recueilli 69 signatures et 19 ratifications. Le Costa Rica l'a ratifié le 5 juillet. Nous appelons tous les États à le signer, et pour ceux qui l'ont déjà fait à le ratifier dès que possible, afin de progresser résolument vers sa mise en œuvre intégrale et effective.

L'existence même des armes nucléaires constitue une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales et pour l'humanité en général. Aussi regrettons-nous que le respect des engagements relatifs au désarmement nucléaire et à la non-prolifération n'ait pas reçu l'importance qu'il mérite. Il reste encore des milliers d'ogives nucléaires dans le monde et, au

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



lieu de chercher à les éliminer, des milliards de dollars sont dépensés chaque année pour leur modernisation, accroissant par là même la menace nucléaire.

Le Costa Rica réaffirme son rejet total de la modernisation des armes nucléaires, de l'allongement de leur durée de vie et de la poursuite de leur mise au point. De telles pratiques sont incompatibles avec les obligations existantes et l'objectif d'un monde à l'abri de la menace nucléaire. Nous condamnons également les essais nucléaires, qui compromettent la sécurité internationale en mettant en danger l'humanité tout entière.

Le Costa Rica réaffirme également la nécessité d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, englobant les matières existantes, les mécanismes de vérification et les mesures de confiance. Tout traité de ce genre doit faire partie intégrante du cadre juridique international de non-prolifération, en particulier dans le but principal de parvenir au désarmement nucléaire.

L'élimination complète des armes chimiques et biologiques est un impératif dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous tenons à souligner l'importance que revêt l'universalisation des conventions dans ce domaine, ainsi que leur application. Nous réaffirmons que l'emploi aveugle d'armes chimiques ou biologiques, en particulier contre les populations civiles, est intolérable, et constitue une violation flagrante du droit international.

Mon pays est profondément préoccupé par l'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, qui a été aggravée par le rôle prédominant accordé aux armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Les progrès limités accomplis dans l'application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) par les États dotés d'armes nucléaires, ainsi que le non-respect du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'incapacité de parvenir à son universalisation, sont inacceptables. Cette situation compromet non seulement la crédibilité des traités de désarmement nucléaire, mais aussi le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous attendons avec intérêt des résultats concrets à la Conférence d'examen du TNP de 2020, car une impasse telle que celle de 2015 est tout simplement inadmissible.

En tant qu'État partie au Traité de Tlatelolco, le Costa Rica insiste sur l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires pour prévenir la prolifération

horizontale et verticale des armes nucléaires, renforcer la confiance et la sécurité régionales et réduire le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. À cet égard, nous exprimons notre ferme appui à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Il appartient aux États Membres de tout mettre en œuvre pour revitaliser le mécanisme multilatéral de désarmement et de non-prolifération et nous permettre de relever les défis auxquels la communauté internationale est confrontée dans ce domaine. Le Costa Rica appelle également au renforcement de la coopération et à la participation accrue des femmes aux efforts de désarmement, et considère le rôle de la société civile comme essentiel dans ce domaine. Mon pays réaffirme sa volonté d'atteindre ces objectifs.

**M. Kafle** (Népal) (*parle en anglais*) : Étant donné que je prends la parole pour la première fois à la présente session, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Je vous assure du plein appui de ma délégation afin que nos travaux débouchent sur des résultats positifs et que la présente session soit couronnée de succès.

Depuis sa création, l'ONU a accordé une priorité élevée au désarmement nucléaire. Ainsi, la toute première résolution de l'Assemblée générale – la résolution 1 (I) de 1946 – a souligné l'importance du désarmement nucléaire. En vue de préserver les générations futures du fléau de la guerre, l'Organisation des Nations Unies a été créée après la première utilisation des bombes atomiques, qui n'ont pas seulement détruit des villes, mais ébranlé également la conscience du monde.

Ma délégation saisit cette occasion pour souligner que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires est non seulement immoral mais aussi illégal. L'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice (A/51/218, annexe) affirme que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, notamment du droit international humanitaire. Le Népal se déclare convaincu que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre la menace ou l'emploi de ces armes.

À cet égard, le Népal réaffirme sa position de principe selon laquelle la paix et la sécurité universelles

ne peuvent être assurées que par un désarmement général et complet, assorti de délais précis, des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Le Népal réitère sa profonde préoccupation face aux conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques de l'explosion intentionnelle ou accidentelle d'armes nucléaires et de leurs incidences aveugles.

Le Népal souligne que les États dotés d'armes nucléaires sont tenus de respecter les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité des armes nucléaires en vue de leur élimination totale. En outre, nous appelons à l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles afin d'examiner les stocks existants de matières fissiles et d'interdire leur production future.

Le Népal est également favorable à la convocation rapide d'une conférence de haut niveau sur le désarmement nucléaire. Ma délégation estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions contribuera à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Népal ne pense pas que les armes nucléaires soient efficaces sur le plan de la dissuasion. Elles sont au contraire la source d'un dilemme sécuritaire entre les États nucléaires. Il ne faut donc plus que les armes nucléaires figurent dans la doctrine de sécurité nationale d'aucun pays. Un terme doit être mis à la modernisation des arsenaux nucléaires, aux recherches en cours sur les nouvelles ogives nucléaires et à la mise au point de nouveaux vecteurs.

Le Népal a été un des premiers pays à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires l'année dernière. Je tiens à informer la Commission que le processus parlementaire national est en cours pour sa ratification. En tant que signataire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Népal exhorte également tous les États Membres à faire preuve d'une volonté politique réelle et de la plus grande souplesse pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

Toutefois, le Népal appuie également le droit inaliénable de tous les États, sans distinction, de mettre au point, de mener des recherches et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au TNP. Il est urgent d'élaborer un instrument universel, non assorti de conditions, non discriminatoire et juridiquement contraignant afin d'exiger des États dotés d'armes nucléaires qu'ils offrent des garanties de

sécurité aux États non détenteurs contre la menace ou l'emploi de ces armes en toutes circonstances.

Pour terminer, ma délégation demande instamment qu'il soit mis fin aux lourds investissements consacrés à la modernisation, au commerce et à l'accumulation d'armements, afin d'atteindre les objectifs que sont une paix durable et une prospérité partagée. Ma délégation appelle également à rompre d'urgence le pacte faustien qui afflige l'humanité. Si ces ressources étaient affectées à des causes sociales et humanitaires, elles contribueraient à la réalisation d'un grand nombre des objectifs de développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim – bien avant 2030 – et amélioreraient les conditions de vie de l'humanité tout entière.

**M. Hwang** (France) : Je vous félicite moi aussi, Monsieur le Président, pour la manière dont vous dirigez les travaux de la Première Commission.

Je voudrais dire tout d'abord que la France s'associe pleinement au discours prononcé au nom de l'Union européenne et qu'elle souhaite ajouter quelques remarques à titre national.

La dégradation de l'environnement de sécurité international s'est accentuée. Cette évolution est relevée par la « Revue stratégique de défense et de sécurité nationale » publiée par le Gouvernement français en décembre 2017. Ce document tire les leçons de l'évolution d'un contexte stratégique instable et imprévisible. Cette évaluation vient nous rappeler que seuls des efforts cohérents pour dissiper les tensions internationales, pour garantir un respect sans faille du droit international, et pour faire prévaloir la nécessité du dialogue et de la coopération à tous les niveaux permettront de crédibiliser nos ambitions en matière de désarmement et de maîtrise des armements.

S'agissant de la situation en Corée du Nord, la vigilance de la France demeure entière. Nous prenons acte de la déclaration de la République populaire démocratique de Corée annonçant la suspension des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques, ainsi que la fermeture de son site d'essais nucléaires. Les engagements pris par la Corée du Nord doivent être rapidement suivis d'effets concrets et vérifiables.

Ces développements encourageants ne sauraient occulter les violations du régime de non-prolifération de la Corée du Nord. Les progrès capacitaires changent aujourd'hui la nature de la crise nord-coréenne, et de la menace qu'elle représente pour l'Asie et pour le monde.

Aussi la France rappelle son soutien au régime de sanctions. Elle veillera également à ce que le cycle d'examen du TNP continue d'accorder une priorité au règlement de cette crise.

S'agissant de l'Iran, la France continue de soutenir fermement le Plan d'action global commun. L'accord de Vienne est un accord robuste, entériné à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans la résolution 2231 (2015). Nous appelons toutes les parties à continuer de souscrire à sa pleine mise en œuvre, et à agir dans un esprit de responsabilité. L'Iran doit respecter toutes les dispositions de l'accord. La France est à ce titre préoccupée par le développement à un rythme soutenu du programme balistique iranien.

La France est pleinement consciente de ses responsabilités particulières, notamment au titre de son statut d'État doté au sens du TNP. En particulier, la France se conforme pleinement à ses engagements au titre de l'article VI du TNP. Elle le fait dans le cadre d'une approche progressive et pragmatique, la seule réaliste, de façon à promouvoir la stabilité régionale et internationale, sur la base d'une sécurité non diminuée pour tous.

Nous partageons l'objectif, à terme, de l'élimination totale des armes nucléaires, quand le contexte stratégique le permettra. Depuis la fin de la guerre froide, mon pays a pris des mesures unilatérales considérables. Ce bilan bien connu et exemplaire constitue autant de mesures qui témoignent de notre engagement sincère en faveur du désarmement nucléaire, traduit en actes. Dans un environnement stratégique aujourd'hui à nouveau dégradé, nous devons travailler à recréer les conditions qui ont permis de telles avancées.

La France accorde une grande importance aux efforts de transparence et offre des garanties négatives de sécurité à tous les États non dotés parties au TNP qui respectent leurs engagements de non-prolifération. La France ne conçoit en outre la dissuasion nucléaire que comme strictement défensive, pour protéger ses intérêts vitaux dans des circonstances extrêmes de légitime défense.

Il serait dangereux de croire qu'il est possible de déconnecter les enjeux de désarmement nucléaire de la prise en compte du contexte de sécurité. C'est la raison pour laquelle la France s'oppose au Traité d'interdiction des armes nucléaires. Ce traité est susceptible de remettre en cause le TNP comme pierre angulaire du régime international de non-prolifération en créant

une norme alternative et contraire. Ce traité menace de déconstruire bien davantage qu'il ne prétend proclamer. Or, le désarmement nucléaire ne se décrète pas, il se construit. Il ne se fait pas contre les États dotés, il ne peut se construire qu'avec eux, dans un dialogue constructif et responsable. Mon pays poursuivra son action en faveur du désarmement nucléaire, fondée sur le consensus, dans le cadre des enceintes légitimes du désarmement. C'est aujourd'hui la seule méthode efficace et responsable.

L'entrée en vigueur du TICE est à cet égard une priorité. La France appelle tous les États qui ne l'ont pas déjà fait à signer et ratifier ce traité. La négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient, constitue également une étape incontournable et irremplaçable vers un monde exempt d'armes nucléaires. Les échanges sur les enjeux techniques de la vérification du désarmement nucléaire entre États dotés et non dotés d'armes nucléaires sont également importants pour accroître la compréhension et renforcer la confiance entre les États parties au TNP.

Je sais que le temps nous est compté, mais je voudrais seulement ajouter que la France estime que les efforts de réduction du stock mondial d'armes nucléaires doivent se poursuivre, notamment dans le cadre d'un dialogue entre les États-Unis et la Russie. Il est par ailleurs indispensable de préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire en Europe. Mon pays appelle la Russie et les États-Unis à éviter toute initiative unilatérale et à approfondir leur dialogue sur l'avenir du Traité lors de leur prochaine session de dialogue bilatéral, cette semaine à Moscou, avec l'objectif de préserver la sécurité euro-atlantique.

Je m'arrête là. L'intégralité de mon intervention sera mise en ligne sur PaperSmart dès la fin de la présente séance.

**Le Président** : C'est aux États Membres de décider comment nous allons procéder, mais si nous ne respectons pas la limite des cinq minutes, il y a de bonnes chances que nous passions Noël ici.

**M. Abbani** (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens moi aussi à féliciter le Président pour l'efficacité avec laquelle il dirige nos travaux.

Tout d'abord, nous nous associons aux déclarations prononcées respectivement par les

représentants de l'Indonésie, du Maroc et de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et de la Ligue des États arabes (voir A/C.1/73/PV.11) concernant les armes nucléaires.

Le désarmement nucléaire est une priorité absolue pour la communauté internationale pour la sauvegarde de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde. Toutefois, cet objectif ne pourra être atteint tant que les armes nucléaires n'auront pas été totalement éliminées et que pèsera sur l'humanité la menace de leur utilisation. À cet égard, la délégation de mon pays tient à souligner les positions suivantes de l'Algérie.

Premièrement, l'Algérie croit au respect intégral et inconditionnel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pilier de l'ordre multilatéral international pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Nous appelons toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP sans condition ni délai.

Deuxièmement, le TNP revêt une importance extrême dans la mesure où il nous rapproche de l'élimination totale des armes nucléaires et de la réalisation de l'objectif ultime : un monde exempt de la menace des armes nucléaires.

Troisièmement, il est urgent de conclure un instrument international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité passives pour les États non dotés d'armes nucléaires.

Quatrièmement, il est également extrêmement important d'assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) afin de promouvoir l'ordre international en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. À cet égard, nous appelons toutes les parties concernées à adhérer au TICE afin d'éliminer tout danger ou risque connexe.

Cinquièmement, l'Algérie se félicite vivement de l'adoption par consensus du rapport final (voir A/73/159) du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Nous espérons qu'il contribuera, à terme, à la tenue de futures négociations sur cette question importante, car il s'agit là de l'une des 13 mesures adoptées par la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2000.

Sixièmement, tout en accordant une grande importance à la question du désarmement nucléaire, mon pays est conscient de l'importance de la non-prolifération des

armes nucléaires, pierre angulaire des efforts visant à éliminer ces armes. La non-prolifération nucléaire est de notre responsabilité à tous.

Septièmement, s'agissant des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, l'Algérie réaffirme le droit souverain et inaliénable de tous les États parties de développer leurs capacités nationales pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de contribuer au développement socioéconomique de tous les peuples, notamment dans les pays en développement.

Huitièmement, l'Algérie appuie les efforts actuels du Groupe d'experts gouvernementaux sur le désarmement et la vérification nucléaires. Nous espérons que le groupe adoptera finalement un rapport de consensus qui permettra de donner un nouvel élan aux futures négociations sur le désarmement nucléaire.

L'Algérie souligne l'importance de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, car cela contribuerait pour beaucoup à la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération, tout en favorisant la paix, la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et international. Par conséquent, l'Algérie a été un des premiers États africains à ratifier le Traité de Pelindaba, qui a créé une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous appelons tous les États concernés à signer et à ratifier les trois protocoles du Traité.

L'Algérie se déclare profondément préoccupée par les obstacles qui, depuis l'adoption de la résolution à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, ont entravé la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires. L'Algérie appelle donc tous les États à appuyer le projet de décision présenté par le Groupe des États arabes, qui demande la tenue d'une conférence en 2019 en vue de négocier la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Il s'agirait là d'une mesure concrète et capitale pour instaurer la sécurité, la stabilité et la paix dans la région et dans le monde entier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Autriche, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/73/L.23 et A/C.1/73/L.24.

**M<sup>me</sup> Tichy-Fisslberger** (Autriche) (*parle en anglais*) : Pendant la période de la guerre froide, l'existence des armes nucléaires nous a conduits au bord de l'anéantissement complet. Aujourd'hui, l'évolution de la

technologie et les défis géopolitiques rendent les armes nucléaires plus dangereuses que jamais. Les efforts de désarmement sont moindres et les mesures de confiance se sont érodées. Les États dotés d'armes nucléaires sont entrés dans un nouveau cycle de modernisation, investissant des milliards de dollars pour améliorer leurs arsenaux et produire des armes nucléaires de taille et de poids réduits plus faciles à livrer. Le temps de la prise de décision a encore été raccourci, tandis que les armes nucléaires restent en état d'alerte élevé et jouent un rôle central dans la planification stratégique de la défense.

Dans leur immense majorité, les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont pris part à l'initiative de l'Engagement humanitaire et ont clairement indiqué que les risques et les conséquences humanitaires des armes nucléaires rendent inacceptables le blocage du désarmement nucléaire et le non-respect persistant de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Avec les coauteurs habituels, je souhaite à nouveau présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.23, intitulé « Conséquences humanitaires des armes nucléaires ». Il ne contient que des modifications d'ordre technique par rapport à sa précédente version (résolution 72/30). Nous espérons que les délégations s'en porteront coauteurs et l'appuieront.

Outre l'arrêt du désarmement nucléaire, les risques inhérents à ces systèmes d'armes redoutables continuent d'augmenter en raison des problèmes technologiques liés aux cybermenaces, au terrorisme et à la plus grande rapidité des vecteurs, pour n'en citer que quelques-uns. Comme le Secrétaire général l'indique dans le document intitulé *Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement*, beaucoup estiment que le désarmement nucléaire a cessé de progresser et des signes inquiétants donnent à penser que le désarmement nucléaire est en train de prendre la mauvaise direction.

Cette évolution a contribué à encourager une majorité d'États Membres à exiger des progrès concrets en matière de désarmement nucléaire et à adopter le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Comme le Secrétaire général le souligne, ce traité est un instrument historique qui constituera un élément important du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires lorsqu'il entrera en vigueur et permettra aux États qui le souhaitent de souscrire à des normes multilatérales parmi les plus strictes en matière de lutte contre les armes nucléaires.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires comble un vide juridique en établissant une norme juridique globale pour l'interdiction des armes nucléaires, plaçant les armes nucléaires dans la même catégorie que les autres armes de destruction massive, qui sont interdites de manière inconditionnelle parce qu'elles constituent un moyen de guerre fondamentalement inacceptable. Il fait désormais partie du régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires mis en place.

Le Traité réaffirme le rôle du TNP en tant que pierre angulaire de ce régime. Il encourage la mise en œuvre du TNP, en particulier parce qu'il anticipe des progrès vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP. Le Traité renforce les systèmes de non-prolifération nucléaire et de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Il va même au-delà des dispositions du TNP. En premier lieu, il oblige les États parties à maintenir, au minimum, les normes de sécurité en vigueur de l'AIEA, tout en les encourageant à s'efforcer d'atteindre un niveau plus élevé. En second lieu, le Traité – contrairement au TNP – exige des États parties détenteurs d'armes nucléaires qu'ils négocient directement, concluent et maintiennent un accord de garanties adéquat, ce qui constitue un progrès majeur par rapport au TNP, qui ne soumet les stocks des États dotés d'armes nucléaires à aucune garantie.

Le Traité renforce également la norme mondiale contre les essais nucléaires, comme l'a récemment démontré un État qui a ratifié simultanément le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le TICE est un instrument clef du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous appelons tous les États restants, en particulier les États cités à l'annexe 2, à signer et à ratifier le TICE. L'entrée en vigueur du TICE revêt la plus haute importance.

En ce qui concerne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous nous félicitons vivement des ratifications et signatures les plus récentes. Le Traité progresse rapidement vers son entrée en vigueur, plus rapidement que tous les autres traités sur les armes de destruction massive à ce jour. L'Autriche appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité dès que possible et à unir leurs efforts en vue de son universalisation.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est une étape indispensable vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Sans une telle norme d'interdiction, comment serait-il possible de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et de le préserver? Mais soyons clairs : de nouvelles mesures juridiques et pratiques sont nécessaires pour réaliser et maintenir un monde exempt d'armes nucléaires. Le Traité n'est qu'une première étape, mais une étape essentielle.

Je souhaite également présenter cette année, avec d'autres, un projet de résolution intitulé « Traité sur l'interdiction des armes nucléaires » (A/C.1/73/L.24), tel qu'annoncé dans la résolution 72/31, intitulée « Faire avancer les négociations multinationales sur le désarmement nucléaire ». Ce projet de résolution court et d'ordre technique est analogue aux projets de résolution habituels portant sur d'autres traités de désarmement. Nous appelons les délégations à s'en porter coauteurs et à l'appuyer.

Tous les États souscrivent à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Tout en nous félicitant de toutes les mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires en matière de réduction, de modification des doctrines nucléaires et de mesures de transparence, nous sommes très préoccupés par le statu quo actuel concernant l'une ou l'autre de ces mesures et par les signes d'une remise en question possible de l'évolution positive enregistrée depuis la fin de la guerre froide. Nous sommes alarmés par le fait qu'il pourrait être mis fin au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, au risque de déclencher une nouvelle course aux armements.

Dans ce contexte, nous appelons également les États-Unis et la Fédération de Russie à proroger le Traité entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, et à négocier un instrument de suivi en temps voulu. Nous ne pouvons accepter l'argument selon lequel le désarmement nucléaire ne pourra pas progresser du fait de l'absence de conditions appropriées. C'est précisément au plus fort de la guerre froide que d'importantes mesures de désarmement nucléaire ont été adoptées, ce qui a beaucoup contribué à l'apaisement des tensions. Les mesures de désarmement constituent un facteur positif décisif pour améliorer la situation politique internationale.

En outre, l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire fait courir le risque d'une prolifération accrue. Le fait que certains États continuent de

détenir des armes nucléaires incite fortement d'autres à faire de même.

L'existence des programmes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée préoccupe vivement la communauté internationale. Il est essentiel que la République populaire démocratique de Corée respecte à nouveau ses obligations internationales. Nous nous félicitons des récents efforts de haut niveau et encourageons toutes les parties concernées à continuer d'instaurer la confiance et à s'entendre sur la voie d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée.

Le Plan d'action global commun est essentiel pour réduire le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient et dans le monde. Nous regrettons donc profondément le retrait des États-Unis. Nous appelons l'Iran à respecter ses obligations, comme Téhéran l'a fait jusqu'ici selon les dires de l'AIEA. Nous réaffirmons notre volonté de travailler avec la communauté internationale pour préserver l'accord nucléaire.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont un moyen important de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et de contribuer au désarmement nucléaire. Nous réaffirmons notre appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Nous n'héritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je regrette, mais la représentante de l'Autriche a dépassé de deux minutes et demie le temps de parole qui lui était imparti. Veuillez, Madame, faire de votre mieux pour conclure votre intervention.

Il est de mon devoir et de ma responsabilité, en tant que Président, de faire respecter et de maintenir les limites de temps de parole imposées. Cela s'applique à tout le monde. Je suis ambassadeur. J'attends de mes collègues ambassadeurs qu'ils soient les premiers à respecter le temps qui leur est imparti.

**M. Dinh** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à remercier tous les intervenants qui se sont joints à nous lors des séances précédentes pour leurs avis d'experts sur cette question.

Le Viet Nam s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Indonésie et de la

Thaïlande, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, au débat thématique sur le groupe de questions « Désarmement nucléaire » (voir A/C.1/73/PV.11).

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, bien des efforts ont été déployés pour que l'aspiration à un monde exempt d'armes nucléaires devienne réalité. Nous savons que la réalisation de cet objectif est essentielle pour la paix et la sécurité internationales, et il est regrettable que la persistance des armes nucléaires et d'autres risques émergents soit une source permanente de préoccupation pour la communauté internationale dans un contexte marqué par une montée des tensions au niveau mondial.

Le Viet Nam mène une politique cohérente consistant à appuyer tous les efforts déployés en matière de non-prolifération et de désarmement en vue de l'élimination totale des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Nous nous félicitons des objectifs, des mesures de réduction des risques et des multiples options politiques qui figurent dans le nouveau programme de désarmement du Secrétaire général en vue d'éliminer les armes nucléaires et de prévenir l'apparition d'armes stratégiques nouvelles et déstabilisantes. Nous voudrions saisir cette occasion pour appeler à une plus large participation des États Membres aux instruments juridiques internationaux existants dans ce domaine.

En ce qui concerne la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui doit se tenir en 2020, nous estimons que la volonté politique, la négociation de bonne foi, la transparence et la participation de tous sont indispensables au succès de cet examen. En outre, nous attendons avec intérêt des engagements plus vigoureux et la création de zones exemptes d'armes nucléaires à l'échelle régionale.

Le Viet Nam se félicite que les parties concernées continuent de conforter les résultats positifs obtenus récemment dans la péninsule coréenne et de renforcer la coopération en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires, jetant ainsi des bases solides pour la paix, la stabilité, la coopération et le développement dans la péninsule et dans le monde. Nous appelons également les parties à mettre en œuvre les résultats de la Conférence de 1995 des Parties au Traité

chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, notamment en créant une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

En ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), nous œuvrons à son entrée en vigueur rapide. Avec toutes les parties actuelles au TICE, nous appelons les autres États cités à l'annexe 2 à envisager d'adhérer au Traité afin que nous puissions renforcer encore le régime actuel d'interdiction des essais nucléaires.

Nous saluons l'adoption historique en 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, après plus de 70 ans d'efforts inlassables de la communauté internationale en faveur d'un désarmement accru et de l'interdiction des armes nucléaires. Le Viet Nam s'enorgueillit d'être le dixième pays à avoir ratifié le Traité. Nous saisissons cette occasion pour appeler les États Membres à suivre cette voie en envisageant d'adhérer au Traité afin que nous puissions bâtir un monde plus sûr pour les générations futures.

Le Viet Nam s'engage à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de tous les instruments de non-prolifération, de désarmement et d'interdiction nucléaires. Dans le même temps, nous tenons à réaffirmer le droit inaliénable de toutes les parties au TNP de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du Traité. Nous menons une politique cohérente fondée sur l'utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire, tout en garantissant la sûreté et la sécurité nucléaires. Nous nous engageons à poursuivre notre étroite coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique dans ce domaine.

Enfin, j'aimerais souligner qu'il est essentiel que les États Membres assument leurs responsabilités vis-à-vis du désarmement nucléaire, contribuant ainsi à une paix, une sécurité et un développement durables et préservant les générations futures de la menace que font peser les armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je prie les délégations de bien vouloir se consulter à l'extérieur de la salle de conférence afin que nous puissions entendre les orateurs.

**M<sup>me</sup> Higginson** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La déclaration prononcée par la Nouvelle-Zélande lors du débat général de la Première Commission au cours de la semaine d'ouverture de la présente session (voir A/C.1/73/PV.4) n'était guère rassurante, compte

tenu de la situation internationale en matière de sécurité et de désarmement. C'est notamment le cas en ce qui concerne le désarmement nucléaire, et les annonces faites ce week-end pourraient laisser entendre que le climat international est encore moins favorable aux initiatives de désarmement nucléaire.

La Nouvelle-Zélande est particulièrement préoccupée par le fait que l'engagement figurant dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) d'« éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires » – pris sans équivoque par les États dotés d'armes nucléaires en 2000 et réaffirmé en 2010 dans le document final de la Conférence d'examen du TNP – est de moins en moins respecté comme s'il était conditionné, notamment à une série de résultats préalables dans le domaine de la sécurité.

La Nouvelle-Zélande rejette depuis longtemps toute idée selon laquelle des conditions de sécurité pourraient justifier la prolifération des armes nucléaires, de même les conditions de sécurité ne doivent pas non plus faire obstacle à leur élimination. Si tel devait être le cas, nos engagements au titre du TNP, au moment même où nous nous apprêtons à entamer le deuxième demi-siècle du Traité, perdraient tout leur sens. Plus généralement, la valeur que la communauté internationale attache aux obligations découlant du Traité, voire au système mondial fondé sur des règles, s'en verrait diminuée.

L'un des faits nouveaux positifs que nous pouvons observer en matière de désarmement nucléaire est l'avènement récent du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La Nouvelle-Zélande a ratifié cet instrument juridique important en juillet.

Au cours du débat qui a eu lieu en Commission la première semaine, il a été affirmé que les partisans du Traité le considèrent comme la solution miracle pour le désarmement nucléaire. Je n'ai rien noté jusqu'à présent qui laisse entendre que les partisans du Traité l'envisagent sous cet angle, et une telle affirmation serait certainement exagérée. Une évaluation plus précise le décrirait, je pense, comme le point positif actuel d'une situation par ailleurs peu propice.

Toutefois, même les points positifs peuvent avoir des inconvénients, et les partisans du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, tels que la Nouvelle-Zélande, ont été les premiers à les reconnaître. Le Traité n'a été ni négocié ni favorisé par certains membres très importants de la communauté internationale et, à l'instar de nombre de traités, y compris les traités fondamentaux

comme le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il n'a pas été adopté par consensus, mais par un vote, qui a reçu l'aval de l'immense majorité des États Membres de l'ONU.

Le Traité n'est pas obligatoirement lié à une quelconque réduction du nombre d'ogives nucléaires dans quelque arsenal que ce soit. En effet, les États dotés d'armes nucléaires n'ayant pris part à aucune négociation, il aurait été pour le moins grotesque d'exiger ou de prévoir de telles réductions. Par conséquent, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été conçu en grande partie simplement comme un progrès juridique par rapport au statu quo.

À cet égard, j'appelle l'attention de mes collègues ici présents sur la toute récente publication par l'Académie norvégienne de droit international d'une évaluation complète des incidences juridiques et de la position du nouveau Traité. Des exemplaires de cette publication, intitulée *The TPNW : Setting the record straight*, sont à la disposition des participants au fond de la salle. Je prends note de l'observation finale de l'Académie selon laquelle les objections au Traité

« finissent par masquer la ligne de faille politique la plus importante du débat, à savoir un profond désaccord sur l'acceptabilité des armes nucléaires et la légitimité de la dissuasion nucléaire. »

Entre l'adoption du Traité ou l'absence de traité, à une grande majorité les États ont choisi le Traité, le considérant comme un progrès évident par rapport au statu quo, tant sur le plan humanitaire que sur celui de la sécurité. C'est peut-être en ayant à l'esprit le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires que le Secrétaire général, dans son programme de désarmement, souligne le dilemme persistant du multilatéralisme – comment faire en sorte que des désaccords profonds entre les Membres de l'ONU sur des questions fondamentales comme la non-prolifération et le désarmement puissent être aplanis sur une base globalement satisfaisante.

Le programme du Secrétaire général contient des suggestions intéressantes fondées sur l'espoir que les processus engagés à l'Assemblée générale à l'initiative de la majorité pourront être compatibles, dans une certaine mesure, avec le maintien de certaines des garanties de procédure prévues dans le cadre des négociations au sein de la Conférence du désarmement, qui sont appréciées par un certain nombre de ses membres. Nous attendons avec intérêt d'étudier ces options dans les débats à venir, tout en observant que, depuis de

nombreuses années, la Conférence du désarmement n'est pas en mesure d'entamer, et encore moins de conclure, une négociation sur quelque sujet relevant de sa compétence.

Je tiens à exprimer le soutien de la Nouvelle-Zélande aux déclarations prononcées au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour et du Groupe de la levée de l'état d'alerte (voir A/C.1/73/PV.11).

**M. Kuatbekov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Le Kazakhstan demeure fermement attaché au désarmement nucléaire et poursuit ses efforts pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons fait la preuve d'une manière exemplaire de l'engagement résolu et indéfectible qui est le nôtre. C'est pourquoi nous exhortons une fois de plus chacun à s'efforcer par tous les moyens de parvenir à un monde libéré de la menace nucléaire.

Depuis plus de quatre décennies, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fait partie intégrante et fondamentale du processus international de sécurité et de désarmement nucléaire. Malgré les possibilités offertes par le Traité, force est d'admettre que les progrès dans ce domaine sont lents et ne répondent pas aux attentes des membres de la communauté mondiale. C'est pourquoi le Président kazakh, Noursoultan Nazarbaev, présidant la séance du Conseil de sécurité consacrée à la non-prolifération des armes de destruction massive le 18 janvier dernier (voir S/PV.8160), a réaffirmé la nécessité d'œuvrer pour l'édification d'un monde dénucléarisé en 2045, date qui coïncide avec le centenaire de l'Organisation.

Les États Membres n'ont pas été en mesure d'adopter par consensus un document sur le désarmement nucléaire au cours des dernières décennies. L'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement a conduit à ce que les négociations relatives au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires aient lieu en dehors de la Conférence. Nous pensons que ce traité donne un nouvel élan au processus de désarmement stagnant, tout en complétant et renforçant le régime du TNP. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires envoie un signal fort et important indiquant que, dans leur immense majorité, les États Membres sont prêts à prendre des mesures concrètes pour lutter contre les menaces nucléaires. Malheureusement, le fossé entre les communautés nucléaires et non nucléaires s'élargit de plus en plus, ce qui entraîne une perte totale de confiance mutuelle, de plus grands désaccords et différends et, surtout, des affrontements beaucoup plus

dangereux à l'échelle mondiale. Les incidences catastrophiques sur les plans humanitaire et environnemental des essais nucléaires à Semipalatinsk – et sur d'autres sites d'essais nucléaires dans le monde – ont prouvé une fois de plus que les conséquences découlant de l'emploi d'armes nucléaires échappent à tout contrôle dans le temps et l'espace.

Mon pays reste par conséquent fermement attaché au processus mondial de désarmement nucléaire. L'attachement du Kazakhstan au désarmement nucléaire s'est également manifesté dans le premier Traité de réduction des armements stratégiques, le Traité sur la limitation des missiles balistiques et le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Ces traités internationaux ont considérablement contribué au désarmement et renforcé le régime de non-prolifération à la fin de la guerre froide. Le Kazakhstan appuie la préservation de ces traités et le strict respect des dispositions du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire par toutes les parties. Ce traité a permis la destruction réussie de toute une catégorie d'armes nucléaires. Les déclarations évoquant une éventuelle sortie du Traité sont regrettables. En outre, en tant que mesure de confiance, nous exhortons d'autres pays dotés de capacités en matière de technologie des missiles à se joindre à nous.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires demeure une des mesures les plus efficaces pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive. Ces zones jouent un rôle important dans l'édification de la paix et de la stabilité aux niveaux régional et international, l'avancée des processus de désarmement et le renforcement du régime du TNP. Dans la recherche d'une paix durable, nous attachons une grande importance à l'expansion des zones exemptes d'armes nucléaires, notamment au Moyen-Orient, en Asie du Nord-Est et dans d'autres régions du monde.

Nous félicitons les deux États coréens pour leurs récents efforts significatifs et leurs projets communs visant à rétablir et favoriser un dialogue sans exclusive. Nous nous félicitons également vivement de la décision des États-Unis et de la République de Corée de suspendre leurs exercices militaires régionaux conjoints. La poursuite de ce dialogue politique amical et ces solutions mutuellement acceptables peuvent servir de base solide à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. À cet égard, du fait de son expérience passée, le Kazakhstan est prêt à partager son savoir-faire et les enseignements qu'il en a tirés.

Nous pouvons fournir une expertise technique aux fins de la mise en œuvre d'un processus de dénucléarisation progressif et transparent.

En tant que mesure complémentaire pour éliminer les incitations à posséder des armes nucléaires, il nous paraît nécessaire de mettre sur pied un système juridiquement contraignant offrant des garanties de la part des puissances nucléaires aux États qui renonceraient volontairement à posséder des armes nucléaires, ainsi qu'aux États non dotés du statut nucléaire. Il s'agit d'une proposition juste et qui n'occasionnerait pas d'importantes dépenses. Cela permettrait de régler nombre des problèmes actuels liés au désarmement nucléaire.

Enfin, j'aimerais me joindre à l'appel lancé pour que l'humanité saisisse toutes les occasions qui s'offrent de faire progresser le désarmement là où il existe déjà, et d'insuffler un nouvel élan là où cela est nécessaire, afin de parvenir à un monde plus sûr pour tous.

**M. Przenioslo** (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais indiquer que la Pologne s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.11). Nous souscrivons également pleinement aux déclarations faites précédemment par le représentant des Philippines au nom de l'Initiative de non-prolifération et de désarmement, ainsi que par la représentante de l'Australie au nom du groupe des 30 États (*ibid.*). Nous voudrions faire part de quelques observations à titre national.

Je souhaite en premier lieu réaffirmer l'importance capitale que la Pologne attache au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans chacun de ses trois piliers. Partageant l'engagement d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous avons tous la responsabilité de renforcer et défendre davantage le régime du TNP – élément fondamental du dispositif mondial de paix et de sécurité collectives. Cette conviction a été au cœur de notre décision d'assumer la présidence du Comité préparatoire du TNP en 2018.

Durant cette période, nous n'avons épargné aucun effort pour préserver l'intégrité et la crédibilité du Traité, pour créer un climat propice à un dialogue ouvert à tous, mutuellement respectueux et transparent, et pour parvenir à des solutions concrètes lors de la Conférence d'examen de 2020, qui marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP. Nous espérons que les progrès réalisés à cet égard contribueront non seulement à l'issue positive de la Conférence d'examen

de 2020, mais aussi au renforcement du Traité et à la poursuite de sa mise en œuvre.

Le processus de désarmement nucléaire dépend en grande partie du climat de sécurité aux niveaux régional et international. Nous pensons que la dynamique positive créée à cet égard dans la péninsule coréenne se répercutera sur d'autres poches d'instabilité. Nous espérons que de nouvelles mesures de dénucléarisation de la péninsule coréenne seront prises à l'issue de pourparlers intensifs menés cette année entre les États-Unis, la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée.

Dans ce contexte, nous saluons l'annonce faite par la République populaire démocratique de Corée concernant la suspension des essais de missiles nucléaires et la destruction du site d'essai de Punggye-ri. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de fermer également l'installation de Yongbyon. Malgré l'évolution positive de la situation, les programmes nucléaires et de missiles de Pyongyang représentent toujours une menace pour la sécurité internationale et la stabilité de la région. Il n'y aura de paix durable sans la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

De même, nous sommes convaincus qu'il est dans notre intérêt commun de stabiliser la situation au Moyen-Orient, de réduire les tensions dans la région et, surtout, d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. À cette fin, nous nous efforçons de veiller à ce que le programme nucléaire iranien demeure pacifique en encourageant l'Iran à honorer tous ses engagements nucléaires au titre du TNP et du Plan d'action global commun, un instrument qui permet de vérifier les capacités et les activités de l'Iran.

La Pologne croit fermement que des progrès en matière de désarmement nucléaire ne seront pas possibles sans la création d'un climat de sécurité international favorable dans le contexte stratégique actuel. Pour ce faire, nous devons concentrer nos efforts sur l'amélioration des conditions géopolitiques et l'élaboration de mesures de confiance et de transparence. À cet égard, nous nous félicitons que les États-Unis et la Fédération de Russie aient mené à bien les réductions prévues par le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Nous espérons que d'autres mesures de désarmement seront prises après 2021.

Dans le même ordre d'idées, nous demandons à la Fédération de Russie de répondre de manière substantielle et transparente à toutes les préoccupations concernant le respect du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous déplorons le fait que la confiance dans des garanties de sécurité négatives ait été ébranlée par la violation du Mémorandum de Budapest.

La Pologne est convaincue qu'une approche progressive fondée sur le Plan d'action de 2010 demeure la seule feuille de route réaliste et efficace pour parvenir au désarmement nucléaire. Ce n'est que par l'engagement véritable de tous les États que nous pourrions réaliser des progrès réels et constants sur la voie du désarmement nucléaire. J'aimerais mentionner quelques mesures qui doivent être prises pour atteindre cet objectif.

Premièrement, nous considérons l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son entrée en vigueur comme une priorité absolue. Nous réitérons notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui sont visés à l'annexe 2, afin qu'ils signent et ratifient le Traité. L'adhésion rapide de la République populaire démocratique de Corée au Traité serait une avancée positive et la preuve tangible de sa ferme volonté de dénucléariser.

Deuxièmement, l'ouverture de négociations sur le traité interdisant la production de matières fissiles revêt beaucoup d'importance pour la Pologne. À cet égard, nous nous félicitons du rapport (voir A/73/159) du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous espérons qu'il facilitera le processus de négociations à la Conférence du désarmement.

Troisièmement, les initiatives de vérification du désarmement nucléaire sont également essentielles pour faire progresser le désarmement nucléaire et renforcer la transparence et la confiance. Nous nous félicitons des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la promotion du désarmement nucléaire, ainsi que des progrès accomplis à ce jour dans le cadre du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.

La participation de nos experts aux travaux du groupe d'experts de haut niveau sur les matières fissiles, du Partenariat pour la vérification du désarmement nucléaire et du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier le rôle de la vérification dans

la promotion du désarmement nucléaire a mis en relief l'engagement de la Pologne dans ces trois domaines.

**M. Sidharta** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie réaffirme la déclaration faite précédemment au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11).

À la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale qui s'est tenue à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, nous avons entendu une fois de plus des appels pressants venus des quatre coins du monde en vue de l'élimination des armes nucléaires. Il est clair que la communauté internationale considère, dans son immense majorité, non seulement que les armes nucléaires représentent la plus grande menace pour l'humanité, mais exige aussi que les États détenteurs de ces armes prennent d'urgence des mesures concrètes.

Le désarmement nucléaire reste une priorité absolue pour l'Indonésie. C'est la raison pour laquelle l'Indonésie appuie ardemment le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Selon nous, cet instrument peut contribuer de manière significative aux efforts visant à mettre fin à la détérioration actuelle des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, ainsi qu'à faire face à la menace réelle découlant des incidences catastrophiques sur le plan humanitaire de l'explosion d'armes nucléaires.

À cette fin, nous sommes prêts à collaborer avec les organisations non gouvernementales et les partenaires de la société civile concernés pour permettre l'entrée en vigueur rapide de la Convention et son universalisation. Avec l'Afrique du Sud, l'Autriche, le Brésil, le Costa Rica, l'Irlande, le Mexique, le Nigéria et la Thaïlande, l'Indonésie propose cette année un nouveau projet de résolution sur cette question (A/C.1/73/L.24). Nous sollicitons toutes les délégations afin qu'elles soutiennent l'adoption par consensus de ce projet de résolution.

L'engagement de l'Indonésie en faveur du nouveau Traité ne signifie cependant pas un engagement moindre vis-à-vis du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Au contraire, en tant que partie fidèle au TNP, l'Indonésie estime toujours que le TNP est un instrument essentiel pour prévenir la prolifération et le désarmement nucléaires dans le monde, l'objectif final étant l'élimination totale des armes nucléaires et la promotion des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Des progrès équilibrés sur les

trois piliers du TNP sont essentiels non seulement pour préserver la crédibilité du Traité, mais aussi pour assurer le succès de la Conférence d'examen de 2020.

En ce qui concerne les zones exemptes d'armes nucléaires, l'Indonésie souligne qu'il importe de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et demande instamment la convocation de la conférence qui a été longtemps retardée. Nous nous félicitons de la récente ratification par la Thaïlande du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et exhortons les pays visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à le signer et le ratifier. Nous soulignons la nécessité de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En attendant la réalisation d'un désarmement nucléaire mondial total, nous estimons que les garanties de sécurité sont l'une des méthodes complémentaires qui pourraient être adoptées d'urgence. Il importe que les États dotés d'armes nucléaires donnent des garanties de sécurité non ambiguës, juridiquement contraignantes et universelles aux pays qui n'ont jamais emprunté ou qui ont abandonné la voie des armes nucléaires.

L'Indonésie estime que, compte tenu des contraintes géographiques, la création de zones exemptes d'armes nucléaires ne suffit pas à garantir la sécurité, pas plus que les déclarations des États qui possèdent des armes nucléaires. Ces zones et ces déclarations unilatérales peuvent représenter des efforts pour fournir des garanties de sécurité. Toutefois, elles ne sauraient se substituer aux garanties de sécurité universelles juridiquement contraignantes qui visent à convaincre les États de ne pas opter pour l'option nucléaire. En conséquence, l'Indonésie tient à souligner qu'il est urgent de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir les États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes.

Nous regrettons profondément l'impasse prolongée dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement. Nous pensons que les membres de la Conférence doivent faire montre d'un esprit de souplesse et aller au-delà de leurs positions de longue date pour trouver des terrains d'entente et s'attaquer à la question du manque de confiance entre les membres. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la récente décision de la Conférence du désarmement sur la création et les travaux des organes subsidiaires. Comme preuve de son engagement en faveur du désarmement nucléaire,

l'Indonésie a accepté de coordonner les travaux de l'organe subsidiaire 1 sur la cessation d'une course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Nous pensons que ces petits pas contribueront à la reprise des négociations au sein de la Conférence.

Il est toutefois regrettable que la Conférence du désarmement ne soit pas parvenue à un consensus sur le rapport de l'organe subsidiaire 4 sur les garanties de sécurité négatives. Nous tenons à réaffirmer que, pour notre pays, il importe que la Conférence reprenne ses travaux au plus tôt en 2019 et convienne d'un programme de travail équilibré et complet pour s'acquitter de son mandat.

La sagesse collective de la communauté internationale face aux armes nucléaires profite également aux États dotés d'armes nucléaires car, contrairement à l'époque de la guerre froide, le monde est aujourd'hui plus multipolaire, complexe et imprévisible. Dans certains endroits, les menaces proviennent également d'acteurs non étatiques malveillants. C'est un contexte dans lequel le risque de conflit nucléaire, que ce soit par dessein, par accident ou par erreur de calcul, augmente. Il faut passer du principe d'une sécurité non diminuée pour tous à une sécurité accrue pour tous.

**M<sup>me</sup> Tromsdal** (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de l'Australie au nom d'un groupe de pays sur une approche progressive (voir A/C.1/73/PV.11). La position de la Norvège sur le désarmement nucléaire a été décrite en détail dans la déclaration nordique et dans notre déclaration nationale lors du débat général (voir A/C.1/73/PV.2). Je ferai quelques commentaires supplémentaires.

La Norvège est pleinement attachée à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires, qui ne peut être atteint que par l'élimination équilibrée, mutuelle, irréversible et vérifiable de ces armes. La Norvège s'efforce de se mettre pleinement en œuvre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les progrès en matière de désarmement nucléaire passeront par le renforcement de ses éléments constitutifs.

Bien que la possibilité de progresser dépende du climat général en matière de sécurité, il est de notre devoir d'œuvrer à des résultats concrets dans ce domaine en prenant des mesures efficaces allant dans la bonne direction. Bien que les États dotés d'armes nucléaires aient la responsabilité principale des progrès en matière de désarmement nucléaire, nous ne pouvons, en tant

qu'États non dotés d'armes nucléaires, nous soustraire à notre propre responsabilité.

La vérification du désarmement nucléaire est l'un des principaux éléments de base dont nous disposons pour progresser sur le pilier désarmement du TNP. Un régime de vérification inspirant confiance aux États dotés d'armes nucléaires et aux États qui n'en sont pas dotés est essentiel pour instaurer la confiance et réduire les arsenaux nucléaires à l'avenir. La Norvège se réjouit de diriger les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la promotion du désarmement nucléaire.

La Norvège œuvre à la vérification multilatérale du désarmement depuis plus d'une décennie. L'initiative Royaume-Uni-Norvège a démontré qu'il est possible pour les États non dotés d'armes nucléaires de participer à la vérification du désarmement nucléaire sans manquer à leurs propres obligations en matière de non-prolifération. Le partenariat s'est maintenant élargi pour inclure la Suède et les États-Unis, devenant le Partenariat quadripartite de vérification nucléaire, qui a mené son premier exercice multilatéral de vérification du désarmement nucléaire l'année dernière.

La Norvège demeure également un membre actif du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui joue un rôle fondamental dans le développement des capacités et des connaissances indispensables à la vérification.

La Norvège se félicite également du rapport du groupe de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous sommes d'avis que les négociations sur un futur traité devront inclure la question de la prise en compte graduelle des stocks en vue d'instaurer et préserver un monde exempt d'armes nucléaires.

La Norvège demande également à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous félicitons de la ratification récente de la Thaïlande.

La non-prolifération est essentielle pour atteindre l'objectif « zéro arme nucléaire ». L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle clef dans le régime international de non-prolifération. L'accord de garanties généralisées et le protocole additionnel constituent la norme mondiale en matière de vérification.

Baucoup a été fait dans le domaine de la sécurité nucléaire. Nous devons veiller à ce que l'AIEA dispose des moyens de s'acquitter de son mandat en matière de sécurité nucléaire. Nous exhortons tous les États Membres à adhérer le plus rapidement possible aux instruments pertinents.

La Norvège s'efforce de réduire le plus possible et d'éliminer les stocks d'uranium hautement enrichi et d'en diminuer son utilisation dans les installations nucléaires civiles. En juin, nous avons accueilli le troisième symposium international sur la réduction de l'uranium hautement enrichi, en collaboration avec l'AIEA. Nous sommes heureux de constater que des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne la diminution de l'uranium hautement enrichi. La poursuite de la réduction au minimum exigera des engagements techniques, financiers et politiques soutenus. Nous appelons un plus grand nombre d'États Membres à souscrire à la déclaration commune figurant dans le document INFCIRC/912 de l'AIEA.

**M. Al-Durra** (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par la représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et le représentant de l'Égypte, au nom de la Ligue des États arabes (voir A/C.1/73/PV.11).

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), avec ses trois piliers, comprend un certain nombre d'engagements interdépendants ainsi que des mesures qui se renforcent mutuellement, ce qui a incité les États à y adhérer, mais leur application n'est pas encore au niveau du plein respect de ces engagements. Le Traité demeure manifestement déséquilibré, les engagements des États dotés d'armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire ne s'étant pas encore traduits par des résultats tangibles, comme le prévoient l'article VI du TNP et la résolution pertinente de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des parties au TNP.

C'est pourquoi tous les États parties ont le devoir de veiller à un juste équilibre entre les différents piliers en assumant leurs responsabilités, qu'ils possèdent ou non des armes nucléaires, en vue de l'élimination totale et complète des armes nucléaires.

L'élimination totale et complète des armes nucléaires est la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi. La communauté internationale doit donc déployer des efforts concertés pour

parvenir à la ratification universelle des conventions et traités pertinents afin de libérer le monde de ces armes meurtrières et de promouvoir ainsi la paix et la sécurité internationales. À cette fin, mon pays a voté pour le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires lors de la conférence qui nous a réunis ici à New York en juillet 2017, conformément au paragraphe 8 de la résolution 71/258 de 2016.

Le terrorisme nucléaire représente actuellement la menace la plus grave pour la sécurité internationale. Nous avons besoin de mesures de sécurité nucléaire plus rigoureuses afin d'empêcher les groupes terroristes ou d'autres groupes non autorisés de se procurer des matières nucléaires. Certains groupes terroristes ont le projet et les moyens de conduire le monde au bord d'une catastrophe nucléaire en utilisant des technologies auxquelles ils peuvent avoir accès sur le marché noir. C'est pourquoi il est parfaitement légitime de demander que l'on élimine définitivement les armes nucléaires dans le monde afin de répondre à cette menace.

L'Iraq réaffirme la nécessité de créer des zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient. Cela doit commencer par des mesures fondamentales, notamment le désarmement nucléaire de l'entité israélienne, qui doit adhérer au TNP en tant qu'État doté d'armes nucléaires et soumettre ses sites nucléaires au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'Iraq réitère sa profonde préoccupation face à l'échec des efforts visant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Les trois États dépositaires du TNP doivent respecter leurs engagements à cet égard, conformément à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et au plan d'action convenu lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui constitue une pierre angulaire du désarmement.

Le Groupe des États arabes a présenté un projet de décision (A/C.1/73/L.22/Rev.1) priant le Secrétaire général d'inviter les États de la région, en particulier les trois auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, ainsi que les organisations internationales compétentes, à participer à la conférence de négociation en 2019 pour parvenir à un traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous appelons tous les États Membres à appuyer le projet de décision, qui contribuera à promouvoir et maintenir la paix et la sécurité régionales et internationales.

L'Iraq accorde une importance particulière au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui est un instrument essentiel pour renforcer les efforts internationaux conduisant au désarmement nucléaire. L'entrée en vigueur du TICE contribuera clairement à mettre fin aux dangers et aux menaces liés aux essais nucléaires. Ayant codirigé avec la Belgique les négociations sur l'article XIV du TICE, nous appelons les autres parties à signer et à ratifier le TICE, en particulier les huit États visés à l'annexe 2.

Mon pays salue les efforts déployés aux niveaux bilatéral et multilatéral pour parvenir à une solution pacifique et diplomatique durable à la crise nucléaire impliquant la République populaire démocratique de Corée.

Le gouvernement iraquien a ratifié la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et a pris toutes les mesures nécessaires pour appliquer ces deux traités dans le cadre des travaux des comités spécialisés. Mon gouvernement s'emploie à éliminer les restes nucléaires du site du 14 juillet, en coordination directe et en coopération technique avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette tâche ne pourra être accomplie que grâce à des efforts nationaux sincères.

**M<sup>me</sup> Çalışkan (Turquie) (parle en anglais) :** L'élimination des armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive constitue notre objectif ultime. Hélas, nous sommes loin d'atteindre cet objectif commun et devons intensifier nos efforts pour aplanir nos divergences et assumer une responsabilité commune dans cette entreprise.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pièce maîtresse du régime mondial de non-prolifération et de désarmement. Nous ne répétons pas cette affirmation chaque année juste pour le plaisir de la répéter. À l'occasion du cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité, nous devrions tous œuvrer au renforcement du Traité et de ses trois piliers – non-prolifération, utilisations pacifiques et désarmement – et assurer son universalisation.

La Conférence d'examen du TNP de 2020 et son processus préparatoire seront l'occasion de protéger et renforcer le Traité. Compte tenu de l'issue regrettable de la Conférence d'examen précédente, qui n'a pas abouti à un consensus, il est dans notre intérêt commun d'œuvrer de manière constructive à la réussite de la Conférence

d'examen de 2020. Nous devons progresser en ce qui concerne le plan d'action du TNP de 2010 et la création au Moyen-Orient d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Nous maintenons notre ferme position, laquelle consiste à n'appuyer aucun acte susceptible de porter atteinte à l'intégrité du Traité ou de créer une alternative à son application intégrale. Les régimes de garanties du TNP et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui sous-tendent le TNP, doivent être maintenus. Les initiatives visant à atteindre l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires doivent être réalistes et inclure les États dotés d'armes nucléaires.

Plusieurs mesures pourraient être prises au cours du processus à venir. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) devrait entrer en vigueur et être universalisé. Nous nous félicitons de la récente ratification du Traité par la Thaïlande et de sa signature par les Tuvalu. Nous saluons également les moratoires sur les essais nucléaires. Néanmoins, les moratoires ne remplacent jamais un traité juridiquement contraignant et nous nous joignons à d'autres pour appeler instamment les États restants, en particulier les États visés à l'annexe 2 dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur, à devenir parties au Traité. À cette occasion, nous tenons à exprimer notre appui à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à saluer son précieux travail sur le régime de vérification.

L'ouverture de négociations à Genève sur un traité interdisant la production de matières fissiles contribuera également aux efforts de non-prolifération et de désarmement. La vérification du désarmement nucléaire et le renforcement de la transparence ne seront pas moins importants à cet égard.

Par ailleurs, nous nous félicitons de la création de cinq organes subsidiaires par la Conférence du désarmement et l'adoption de quatre rapports de fond issus de leurs travaux. Nous espérons que cela constituera une base solide pour le travail à venir de la Conférence. Nous demandons en particulier que les États dotés d'armes nucléaires continuent de participer activement au dialogue afin de préserver les traités durement acquis et assurer leur mise en œuvre intégrale et vérifiable, ce qui est essentiel pour la sécurité du monde.

L'AIEA joue un rôle central dans la coopération nucléaire internationale. Son système de garanties internationales, qui permet à l'Agence de fournir des

assurances crédibles quant au respect par les États de leurs obligations internationales en vertu du TNP, est un élément essentiel du régime mondial de non-prolifération et, en soi, un mécanisme de confiance. L'Agence applique désormais des garanties dans 181 pays, ce qui contribue à assurer que les matières nucléaires ne seront pas détournées à des fins pacifiques. Les États qui s'acquittent pleinement de leurs obligations en matière de garanties devraient avoir un accès sans entrave à la technologie nucléaire civile.

Nous devons sauvegarder le régime international de non-prolifération et nous opposer à toute menace à son encontre, au premier chef à toute violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Tout en nous félicitant vivement des pourparlers intercoréens et du dialogue entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, ainsi que de l'annonce par ce dernier pays de la suspension des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques, nous devons envisager des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule, afin de contribuer à la sécurité régionale et internationale. La signature et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que le retour de la République populaire démocratique de Corée au TNP et au régime de garanties de l'AIEA, seront des étapes importantes à cet égard.

Le Plan d'action global commun est l'une des principales réalisations de la diplomatie multilatérale. Tous les rapports de l'AIEA confirment que l'Iran respecte l'accord. Le Plan d'action doit être préservé et mis en œuvre intégralement et sans interruption, d'une manière transparente et sous le contrôle de l'AIEA.

Le thème du débat d'aujourd'hui n'est évidemment pas un des plus faciles. Néanmoins, l'histoire récente fournit de nombreux exemples de la manière dont une compréhension commune peut être atteinte même au plus fort des tensions, lorsqu'il existe une volonté politique et un esprit de compromis.

**M. Ataíde Amaral (Portugal) (*parle en anglais*) :**  
Le Portugal s'associe pleinement aux déclarations prononcées au nom de l'Union européenne et par la représentante l'Australie au nom d'un large éventail de pays partageant les mêmes vues (voir A/C.1/73/PV.11). J'aimerais faire les observations suivantes à titre national.

Aujourd'hui plus que jamais, le rôle de l'ONU et du système multilatéral actuel fondé sur des règles doit être renforcé. Le Portugal est pleinement attaché au

désarmement nucléaire. Les incidences catastrophiques et bien documentées sur le plan humanitaire découlant de l'emploi des armes nucléaires doivent renforcer notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il s'agit là, en effet, d'un impératif moral.

Mon pays partage la plupart des préoccupations et des frustrations suscitées par l'absence de progrès dans le désarmement nucléaire, ce qui a conduit à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Mais, à notre avis, un processus de réduction progressive des armes nucléaires, tenant compte des préoccupations légitimes en matière de sécurité nationale et internationale, est la meilleure approche pour assurer des progrès durables dans les négociations multilatérales sur le désarmement. Cette approche progressive et sans exclusive a permis de progresser vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires depuis la guerre froide.

Mais les progrès enregistrés risquent d'être compromis par la montée des tensions à laquelle nous assistons aux niveaux régional et mondial. Nous appelons en particulier les États-Unis et la Fédération de Russie à préserver le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et à veiller à sa mise en œuvre intégrale, qui est cruciale pour la sécurité de l'Europe et du monde. Nous soulignons également la nécessité de proroger le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs et de négocier de nouvelles réductions de leur arsenal nucléaire.

La menace de prolifération nucléaire demeure une source de grave préoccupation. Pour le Portugal, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du régime international de non-prolifération nucléaire, le fondement de la poursuite du désarmement nucléaire et un élément important pour le développement futur des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous espérons que le cycle d'examen en cours aboutira à un traité plus solide et plus efficace. Le Portugal ne ménagera aucun effort pour parvenir à un résultat substantiel lors de la Conférence d'examen du TNP en 2020.

Malgré les tendances inquiétantes actuelles, il existe aussi quelques signes d'espoir. Les efforts diplomatiques déployés récemment dans la péninsule coréenne méritent d'être salués et doivent être encouragés. Le dialogue intercoréen et les pourparlers entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire

démocratique de Corée doivent aboutir à la dénucléarisation complète et vérifiable de la péninsule coréenne. D'ici là, les résolutions du Conseil de sécurité devront être pleinement appliquées, et nous en appelons à la République populaire démocratique de Corée pour qu'elle respecte le TNP et les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et pour qu'elle signe et ratifie le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Le Plan d'action global commun bénéficie du soutien de la majorité des États Membres. Comme l'AIEA l'a confirmé, l'accord a atteint ses objectifs. Aussi encourageons-nous vivement toutes les parties à la mettre en œuvre.

L'entrée en vigueur rapide du TICE doit être une priorité absolue. Nous appelons tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité. Le Portugal a pris une part active dans les efforts visant à favoriser l'universalisation du TICE et se félicite de la récente ratification du Traité par la Thaïlande.

Il est également urgent d'entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles et de progresser dans la vérification du désarmement nucléaire. La communauté internationale doit continuer d'œuvrer à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous devons rester saisis de la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, guidés par le plan d'action issu de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

En conclusion, il est urgent de rétablir la confiance afin de parvenir à des réductions significatives de l'arsenal nucléaire. Nous sommes également convaincus que la prise de mesures concrètes et immédiates pour réduire ces arsenaux contribuera à instaurer la confiance et à créer un cercle vertueux en faveur du désarmement nucléaire. Le Portugal ne doute pas de la volonté renouvelée de la communauté internationale de relever les défis nucléaires communs et à faire progresser notre objectif commun d'un monde pacifique et exempt d'armes nucléaires.

**M. García Moritán** (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine accorde la priorité à la question du désarmement nucléaire et a fait des efforts importants dans ce domaine, qui témoignent d'un engagement clair et durable en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Mon pays maintient un programme nucléaire actif à des fins exclusivement pacifiques. L'Argentine est un pays producteur et exportateur de technologie nucléaire, dans le cadre du respect le plus strict des normes consacrées par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'Argentine réaffirme la pertinence et la légitimité, actuelles et durables, du système de garanties mis en place par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour veiller aux engagements de non-prolifération contenus dans le TNP.

En ce qui concerne la non-prolifération et l'utilisation potentiellement hostile ou non pacifique des matières nucléaires, la vérification est essentielle. Il convient de souligner le travail important réalisé par l'Agence brésilo-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, mécanisme novateur qui traite des inspections réciproques des installations nucléaires dans les deux pays.

Pour l'Argentine, il est essentiel que les pays s'acquittent sans réserve et de bonne foi des obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des accords de garanties pertinents, ce qui exige une coopération efficace dans la communication des informations pertinentes concernant leurs programmes nucléaires respectifs. Pour l'Argentine, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure la pierre angulaire du régime de désarmement, de non-prolifération nucléaire et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les trois piliers du Traité sont le reflet du cadre juridique et politique qui sous-tend les stratégies nucléaires de tous nos pays, qu'ils détiennent ou non des armes nucléaires.

Par ailleurs, le contexte international dans lequel s'inscrit ce cadre, marqué par de nombreux défis et questions concernant la manière de progresser en tant que communauté mondiale partageant des objectifs communs, lui confère un contenu et une signification particulières.

La prochaine Conférence d'examen du TNP en 2020 revêt une importance capitale, car elle marquera le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995. Comme les membres de la Première Commission le savent, l'Argentine a reçu l'aval de ses partenaires régionaux pour présider la Conférence et ne ménagera aucun effort pour en assurer le succès.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, l'Argentine souscrit à l'appel lancé au niveau

international en faveur d'une réaffirmation de l'engagement politique et de l'adoption de mesures concrètes par les États dotés d'armes nucléaires en vue de créer un monde exempt d'armes nucléaires. La prise de conscience par l'Argentine de la nécessité d'œuvrer sans relâche à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires l'a incitée à participer au processus de négociation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en juillet 2017. L'Argentine partage l'esprit qui sous-tend le Traité et a donc voté pour son adoption.

Néanmoins, l'Argentine réfléchit maintenant à l'incidence que cet instrument pourrait avoir, non seulement sur le plan du désarmement, mais aussi dans d'autres domaines pertinents du régime actuel de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dont la pierre angulaire demeure le TNP.

La communauté internationale doit aborder le désarmement général et complet d'une manière constructive et fondée sur un large consensus afin de veiller à ce qu'il soit mis en œuvre d'une manière vérifiable au niveau international et de garantir son irréversibilité. Le processus d'examen du TNP nous offrira de nouvelles possibilités de renforcer cet effort commun.

L'Argentine a accueilli la cinquième séance plénière du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, qui s'est tenue du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2017. Nous avons participé à cette initiative ainsi qu'à celle du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la promotion du désarmement nucléaire, convaincus que, pour progresser vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires, il est essentiel de maintenir un dialogue constructif entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés.

L'Argentine se félicite du dialogue engagé récemment entre la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, la République populaire de Chine et les États-Unis au sein de différentes instances. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité, à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et à adhérer au régime de garanties de l'Organisation internationale de l'énergie atomique.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une avancée concrète qui suscitera

la confiance et permettra de progresser vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Gabrielse** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Outre la déclaration faite au nom de l'Union européenne, celle faite par la représentante de l'Australie au nom d'un groupe de pays et celle faite par la représentante des Philippines au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (voir A/C.1/73/PV.11), ma délégation souhaiterait faire les quelques observations suivantes.

Les armes nucléaires ont de nouveau été au premier plan de la politique mondiale cette année. Nous savons tous que cette question revêt une importance et une urgence constantes. Des événements à la fois positifs et négatifs se sont produits. L'année dernière, la menace nucléaire dans la péninsule coréenne était imminente. Il convient de noter que nous avons constaté une amélioration significative de la situation à cet égard. Mais nous avons malheureusement assisté au retrait des États-Unis du Plan d'action global commun, que nous jugeons essentiel pour la sécurité internationale.

De même, les Pays-Bas regrettent la décision des États-Unis de quitter le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. S'il est en effet très probable que la Russie ne s'y conforme pas depuis un certain temps, ce traité revêt toutefois une grande importance tant pour la stabilité et la sécurité dans le monde que pour le régime de maîtrise des armements. Nous exhortons donc une fois de plus la Russie à répondre de manière tangible et transparente à nos préoccupations en matière de respect des dispositions et nous espérons que les parties à ce traité parviendront à une solution négociée.

Pour nous, comme pour bien d'autres, la pièce maîtresse de nos efforts pour réduire la menace des armes nucléaires est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est sur le point d'aborder une période cruciale. L'année 2020 marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité et, en avril de l'année prochaine, nous nous réunirons ici pour le dernier Comité préparatoire avant la dixième Conférence d'examen du TNP. Les Pays-Bas s'emploieront au sein du Bureau des présidents à faire de la Conférence d'examen de 2020 un succès. Notre collègue de la Malaisie pourra compter sur notre plein appui dans ses fonctions de Président du Comité préparatoire en 2019.

Toutefois, la responsabilité de formuler une vision commune du Traité et de sa mise en œuvre nous

incombe à tous, au Président et à nous également. Nous devons commencer à réfléchir à ce que nous attendons du régime du TNP au cours des cinq, 10, voire 50 prochaines années. À cet égard, nous devons pouvoir compter sur le rôle prépondérant des États dotés d'armes nucléaires. Ainsi, nous appelons à un renforcement de la transparence des arsenaux nucléaires, que nous considérons comme une première étape fondamentale du processus de désarmement. En outre, davantage peut être accompli dans le domaine de l'amélioration des voies de communication, de la formation du personnel, du partage de l'information et de l'allongement du délai de prise de décisions afin de limiter au minimum le risque d'emploi d'armes nucléaires.

Les Pays-Bas renouvellent également leur appel en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Comme l'a souligné notre Ministre des affaires étrangères lors de la récente réunion ministérielle, le TICE n'a rien perdu de sa pertinence.

À notre avis, le traité interdisant la production de matières fissiles est mûr pour des négociations et nous nous sommes félicités du débat constructif, quoique tardif, qui s'est tenu au sein de l'organe subsidiaire 2 de la Conférence du désarmement, que j'ai eu l'honneur de présider. Le débat de fond qui s'est engagé a mis en exergue un certain nombre de points sur lesquels un accord général semble possible. Cela fait suite à la conclusion du processus du groupe d'experts de haut niveau, dont le rapport (voir A/73/159) ainsi que celui du précédent Groupe d'experts gouvernementaux (voir A/70/81) nous rapprochent un peu plus de notre objectif d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous devons tirer parti de cette dynamique pour continuer à progresser. La reprise du processus P-5 est un bon début, car tout progrès commence par le dialogue. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le domaine de la vérification du désarmement nucléaire par le Groupe d'experts des Nations Unies ainsi que par le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.

Enfin et surtout, nous nous félicitons de l'invitation faite par nos collègues des États-Unis d'entamer un dialogue sur les conditions propices au désarmement nucléaire. Je tiens à réaffirmer que nous sommes prêts à participer à ce dialogue.

En conclusion, 2020 peut paraître encore loin, mais ce n'est pas le cas. En 2020, nous devons passer en revue ce que nous avons fait et décider de ce que nous allons faire à l'avenir. Nous devons tous avoir quelque chose à proposer et il nous reste peu de temps pour cela.

**M. Suárez Moreno** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11).

Le climat de méfiance et d'instabilité politique qui caractérise depuis près d'une décennie le système international actuel continue d'avoir des incidences négatives sur la paix et la sécurité. Face à cette réalité complexe, le risque de l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires s'accroît, avec ses conséquences dévastatrices, parmi lesquelles l'anéantissement de l'espèce humaine. C'est pourquoi l'adoption de mesures de désarmement et de non-prolifération revêt de plus en plus d'urgence. À ce propos, nous saluons la contribution du Secrétaire général à l'examen de la question et la présentation de son programme de désarmement. Nous saluons en particulier son appel en faveur d'un nouveau débat pour favoriser l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'objectif de l'élimination des armes nucléaires est un impératif politique et moral qui exige l'engagement de tous les États Membres de l'ONU. Les États dotés d'armes nucléaires ne peuvent plus exposer l'humanité au danger d'une conflagration nucléaire, ni à son extinction. L'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international et du droit international humanitaire.

Aucune doctrine de sécurité, aucun pays, aucune alliance militaire ne saurait justifier le massacre d'êtres humains ou la destruction de la planète. Aussi rejetons-nous la préservation par les puissances nucléaires de doctrines militaires visant à légitimer la possession et l'utilisation possible de ces systèmes.

De même, nous exhortons les puissances nucléaires à réduire leurs arsenaux d'ogives nucléaires et à mettre fin à la modernisation et à la mise au point de nouveaux systèmes de ce type, conformément aux obligations contractées en leur qualité d'États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en particulier la pleine application de son article VI. Nous renouvelons notre appel aux États dotés d'armes nucléaires afin qu'ils changent de

comportement et prennent des mesures en vue de parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, en tant qu'unique objectif.

Par ailleurs, nous regrettons la décision des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun, ce qui va à l'encontre des objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaires, ainsi que de l'esprit de dialogue et de coopération, qui doit prévaloir pour assurer la coexistence pacifique des nations. Cet accord historique représente une contribution remarquable de la diplomatie multilatérale à la cause de la non-prolifération et du désarmement. Nous nous félicitons des déclarations des autres signataires du Plan d'action global commun dont les autorités ont exprimé leur ferme volonté de préserver la validité et l'intégrité de cet instrument, conformément au droit international.

Le Venezuela se félicite de l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, car il s'agit d'une décision très importante pour l'humanité et complémentaire du TNP, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et des traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires. Il déclare, pour la première fois, le caractère illégal de tels systèmes et renforce la volonté d'une immense majorité écrasante de pays de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Venezuela a adhéré au TNP sur la base d'une volonté claire et pacifique et d'un attachement sans faille au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux accords pertinents en la matière. À cet égard, nous invitons les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument, en particulier les puissances nucléaires, à se joindre à cet effort collectif pour la cause du désarmement et de la paix.

Plus de 20 ans après l'adoption de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, celle-ci n'a toujours pas été mise en œuvre en raison du manque de volonté politique de certains États parrains. Par conséquent, nous appuyons le projet de décision relatif à la convocation d'ici à 2019 d'une conférence portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, que le Groupe des États arabes présentera à la Première Commission au cours de la présente session. Le Venezuela est convaincu que la création d'une telle zone serait une contribution positive à la paix et à la stabilité dans la région.

Pour terminer, notre pays renouvelle son appel en faveur du désarmement nucléaire afin de parvenir à un

monde plus sûr et plus stable. Nous devons œuvrer à la promotion et à la mise en œuvre de mesures concrètes qui nous permettront d'ouvrir la voie à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante de l'Australie, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.26.

**M<sup>me</sup> Mansfield** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie s'associe à la déclaration prononcée par la représentante des Philippines au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et à sa propre déclaration prononcée précédemment au nom d'un groupe de pays (voir A/C.1/73/PV.11).

L'année qui s'achève a été riche en événements, tant positifs que négatifs, sur le plan des armes nucléaires. Les États-Unis et la Russie ont atteint les plafonds numériques du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques dans les délais convenus, mais il reste encore beaucoup à faire. Une extension de cet important traité devrait être un objectif essentiel pour les deux nations et la communauté internationale. Washington et Moscou doivent faire en sorte que d'autres divergences ne les détournent de cet objectif clef.

Un dialogue prometteur s'est engagé avec la République populaire démocratique de Corée, mais il reste encore du chemin à parcourir. Un travail concret se poursuit sur de nombreux fronts, y compris la vérification du désarmement. Le climat international en matière de sécurité est plus complexe et incertain. Le désarmement est plus difficile, mais plus nécessaire que jamais. Ces tendances renforcent notre conviction que la patience, le pragmatisme et le sens pratique – une approche progressive – sont les moyens les plus durables et les plus réalistes de faire progresser le désarmement nucléaire. L'Australie reste attachée à l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Beaucoup reste à faire pour atteindre cet objectif. Ce ne sera ni facile ni rapide.

Conscients du climat international actuel en matière de sécurité, nous devons nous poser certaines questions fondamentales. Que sera la dissuasion sans armes nucléaires? Comment pouvons-nous éviter que les conflits meurtriers classiques ne deviennent plus fréquents? Quels instruments de vérification et d'application de la loi permettraient de veiller à ce que les engagements de démantèlement des arsenaux d'armes nucléaires soient respectés? Nous devons examiner

ces questions et instaurer la confiance et la coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et entre ces derniers et les États non dotés d'armes nucléaires. Le défi est de taille. Cinquante ans après l'ouverture à la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), celui-ci continue de permettre l'accès à la technologie nucléaire à des fins pacifiques. Il limite la prolifération nucléaire et fournit le cadre du désarmement nucléaire en permettant à tous les États dotés d'armes nucléaires d'accepter des engagements de désarmement juridiquement contraignants. Le TNP a donné et continue de donner des résultats importants à de nombreux égards. Il accroît notre sécurité et constitue un élément essentiel de l'ordre fondé sur des règles. Nous devons continuer à promouvoir sa mise en œuvre.

Dans moins de deux ans, les États parties au TNP se réuniront ici à New York pour la conférence d'examen de 2020, marquant ainsi le demi-siècle écoulé depuis l'entrée en vigueur du Traité. Ce sera une occasion exceptionnelle de réfléchir en profondeur à la mise en œuvre passée et à la façon dont nous pouvons faire mieux à l'avenir. Avec ses partenaires de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, l'Australie attend avec intérêt de travailler avec tous les États parties à l'horizon 2020 pour renforcer encore le processus d'examen du Traité, améliorer la transparence et aborder un certain nombre d'autres questions importantes.

Le progrès exige un travail patient et difficile sur la vérification du désarmement, notamment par le biais du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, d'une transparence accrue et d'autres mesures de réduction des risques. Nos intérêts communs dans le renforcement du TNP et ce qu'il représente l'emportent largement sur nos divergences. Nous devons créer un espace de dialogue et favoriser la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord.

Nous nous félicitons vivement des efforts importants déployés cette année dans le cadre du dialogue sur le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée et attendons avec intérêt les résultats positifs et concrets de ces efforts. Le Gouvernement australien demeure attaché à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée. Cela bénéficiera non seulement à la République populaire démocratique de Corée, mais aussi à la communauté internationale.

En ce qui concerne l'Iran, il est dans notre intérêt à tous qu'il ne dispose pas des moyens de mettre au point des armes nucléaires.

Renforcer la norme interdisant les essais nucléaires par l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) demeure une priorité absolue. Nous encourageons les États à se porter coauteurs du projet de résolution déposé cette année sur le TICE (A/C.1/73/L.26), que nous présentons avec nos partenaires, le Mexique et la Nouvelle-Zélande.

Nous nous félicitons du recours plus fréquent cette année à des instances de désarmement, telles que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement de l'ONU, pour des débats de fond importants. Il nous paraît important d'accorder la priorité aux échanges sur la réduction des risques nucléaires, qui a également été soulignée comme étant une priorité dans le programme de désarmement du Secrétaire général. Nous avons eu le plaisir de présider cette année la Commission du désarmement des Nations Unies, qui a réuni les conditions permettant de parvenir à un consensus en 2020, et de noter que la Conférence a adopté par consensus certains rapports subsidiaires.

Nous prônons la pleine participation des femmes et des hommes aux instances internationales sur la sécurité. Dans le climat actuel, il importe plus que jamais d'instaurer la confiance et le respect, ainsi que d'entendre et de prendre en compte des voix diverses. Cela ne peut que déboucher sur de meilleurs résultats.

**M. Choi Won-seok** (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée réaffirme son attachement indéfectible à la réalisation de la vision commune d'un monde exempt d'armes nucléaires. Compte tenu du pouvoir dévastateur des armes nucléaires, nous devons tout mettre en œuvre pour faire progresser le désarmement nucléaire, notamment par le biais d'un dialogue pacifique et de mesures de confiance. Nous nous félicitons du travail accompli dans ce domaine et des progrès réalisés cette année dans divers mécanismes multilatéraux.

Parmi les différentes approches du désarmement nucléaire, ma délégation est d'avis qu'une approche progressive est celle qui reflète le mieux la réalité politique. À ce propos, la République de Corée souligne l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire et fondement essentiel dans la poursuite du désarmement nucléaire.

Il convient de souligner, compte tenu du fait que les trois piliers du TNP se renforcent mutuellement, la nécessité d'accroître la crédibilité et l'intégrité du régime en appliquant le Traité dans son intégralité, notamment en mettant en œuvre les 13 mesures concrètes visant à faire progresser l'application de l'article VI adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen de 2010.

Je voudrais souligner les efforts en cours concernant un traité interdisant la production de matières fissiles, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et la vérification du désarmement nucléaire. Mon gouvernement est favorable à l'ouverture rapide de négociations sur un tel traité et, à cet égard, a participé activement aux travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration de ce traité. Nous nous félicitons de l'adoption du rapport du groupe et de sa présentation à l'Assemblée générale.

L'organe subsidiaire 2 de la Conférence du désarmement a également déployé des efforts significatifs dans le cadre d'un débat de fond sur cette importante question. Ma délégation espère sincèrement que ces efforts se traduiront par des résultats plus concrets dans un avenir proche.

Quant au TICE, son entrée en vigueur est attendue depuis longtemps et mon gouvernement exhorte tous les États non membres du Traité, en particulier ceux qui sont visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité à court terme. Dans l'intervalle, la vérification du désarmement nucléaire est un domaine essentiel pour accroître la transparence et renforcer la confiance. Dans ce contexte, la République de Corée a accueilli à Séoul, en juillet dernier, une réunion de travail du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons également du lancement des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire et attendons avec intérêt sa contribution substantielle.

Lorsque la Commission s'est réunie l'année dernière, la tension s'était intensifiée dans la péninsule coréenne. Toutefois, depuis les Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang, qui se sont tenus au début de cette année, la communauté internationale a été témoin d'une série d'événements positifs en vue du règlement pacifique de la question nucléaire nord-coréenne. Trois sommets intercoréens et le tout premier sommet historique entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée se sont tenus en moins de six mois et d'autres sommets devraient suivre dans les mois

à venir. La dénucléarisation de la péninsule coréenne figure en bonne place à l'ordre du jour de ces sommets et la République populaire démocratique de Corée a confirmé et réaffirmé son attachement à une dénucléarisation complète.

Cet engagement s'est accompagné d'une série de premières mesures, impensables il y a seulement un an. La République populaire démocratique de Corée a annoncé un moratoire sur les essais nucléaires et intercontinentaux de missiles balistiques et a démantelé le site d'essai nucléaire de Punggye-ri. En outre, la République populaire démocratique de Corée s'est engagée à démanteler le site d'essai de moteurs de missiles et la plateforme de lancement de Tongchang-ri, sous la surveillance d'experts des pays concernés, afin d'accélérer les progrès de la dénucléarisation. Elle s'est également déclarée disposée à prendre de nouvelles mesures, comme le démantèlement permanent des installations nucléaires de Yongbyon, à mesure que les États-Unis prendront des mesures correspondantes.

Nous espérons vivement d'autres résultats concrets dans les mois à venir, et comme le Président de mon pays l'a indiqué dans son discours devant l'Assemblée générale le mois dernier :

« Indépendamment des défis qui nous attendent, les dirigeants des Corées du Sud et du Nord et des États-Unis avanceront progressivement sur la voie d'une paix fondée sur la confiance mutuelle » (A/73/PV.8, p. 44).

La dénucléarisation et l'instauration d'une paix permanente dans la péninsule coréenne auront un impact considérable sur les efforts mondiaux de désarmement nucléaire. La République de Corée continuera de coopérer étroitement avec la communauté internationale alors que nous suivons cette voie inédite, et je sollicite le plein appui des membres de la Première Commission à cet égard.

**M<sup>me</sup> Razafitrino** (Madagascar) : Prenant la parole pour la première fois, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection en tant que Président de la Première Commission, ainsi que tous les membres du Bureau. Soyez assuré du soutien de mon pays, à travers notamment la participation active de notre mission permanente aux travaux de cette commission, pour nous, très importante.

Madagascar souscrit pleinement aux déclarations respectives faites par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et le

représentant du Maroc au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.11). Si j'interviens ce jour, c'est juste pour rappeler quelques points, à titre national.

Madagascar aspire à une paix et une sécurité durables et cela, à la fois en tant que membre à part entière du concert des Nations et en tant qu'acteur non actif en matière nucléaire. À ce titre, nous soutenons tout effort visant l'utilisation pacifique du nucléaire. En 2017, Madagascar a signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires pour participer au processus engagé par la communauté internationale afin d'assurer et léguer un monde sûr et sécurisé aux générations futures. Il s'agit maintenant de soutenir cette dynamique enclenchée depuis 2017 et de renforcer les efforts tendant à la mise en œuvre effective dudit Traité.

Madagascar en ce qui le concerne, dispose localement de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires qui œuvre en faveur du mieux-être de la population. Ses activités couvrent la planification énergétique, la santé, l'agriculture et l'économie. Sur ce dernier point, Madagascar, en tant que pays en développement, se joint à l'appel renouvelé depuis des années sur la nécessité primordiale de renforcer le transfert de technologie. Il n'en demeure pas moins que le pays participe aux décisions mondiales sur le désarmement nucléaire et reste actif dans les arènes multilatérales. Nous saluons la visite à Madagascar en 2017 du Directeur de la Division Afrique du Département de la coopération technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique tenue dans le cadre de la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Agence et qui a ouvert la voie à davantage de coopération après ses 42 années de collaboration avec Madagascar.

L'histoire ne cesse de nous montrer les conséquences plus que dévastatrices à court et à long terme de l'usage des armes nucléaires, notamment sur l'humanité et son avenir. Il vous souviendra que dans les années 70, Madagascar a déjà milité avec ferveur pour la création de zones de paix dénucléarisées, notamment dans l'Océan indien, si parmi les représentants du moins quelques-uns de ma génération s'en souviennent. Quarante ans après, les inquiétudes sont toujours là, face à la stagnation sinon la régression dans la mise en œuvre des textes internationaux relatifs au nucléaire. En misant sur la transparence requise sur cette question, Madagascar exhorte les États concernés à adopter davantage de mesures qui exempteront le monde des risques liés aux armes nucléaires et à leur production.

Nous en appelons à la volonté réelle de tous les pays de promouvoir les zones exemptes d'armes nucléaires. Nous incitons tous les acteurs qui peuvent encore le décider, à la décélération quant à une éventuelle première utilisation ou à une modernisation du processus difficilement maîtrisable des armes nucléaires. Madagascar lance aussi un appel à la restriction, voire à l'élimination des financements liés aux armes nucléaires, afin de rendre complète la valeur intrinsèque du Traité de 2017 et d'atteindre la vision que celui-ci revêt.

Toujours aux côtés constamment de toutes les initiatives et entreprises pour allouer des moyens et mécanismes en faveur de la sécurité internationale et continuellement ouvert aux idées pour faire évoluer positivement les visions en termes de nucléaire mondial, Madagascar se veut être confiant et optimiste quant à l'impulsion partagée par la communauté internationale d'élargir l'horizon de la sécurité commune dans le monde.

**M. Viinanen** (Finlande) : La Finlande souscrit à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne et à la déclaration conjointe prononcée par la représentante de l'Australie au nom de 28 pays (voir A/C.1/73/PV.11). J'aimerais faire les observations suivantes à titre national.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a connu un succès retentissant. Il constitue la pierre angulaire de la paix et de la sécurité internationales. Il a permis de prévenir la propagation des armes nucléaires dans le monde. Une grande majorité de pays ont pris l'engagement de ne jamais posséder ni acquérir d'armes nucléaires. De plus, le TNP a permis à des millions de personnes de bénéficier des applications pacifiques de la technologie nucléaire et jeté les bases du désarmement nucléaire, ouvrant ainsi la voie à la réalisation de notre objectif commun : un monde exempt d'armes nucléaires.

Le cinquantième anniversaire du TNP en 2020 mérite d'être célébré. Nous ne pouvons cependant pas feindre d'ignorer les défis qui nous attendent. L'ordre fondé sur des règles est remis en question, les traités ne sont pas respectés, les relations entre les grandes puissances se sont détériorées et le rythme du désarmement nucléaire est désespérément lent. L'article VI du TNP offre un cadre permanent et universellement reconnu pour la poursuite du désarmement nucléaire. Le désarmement nucléaire exige des États dotés d'armes nucléaires, qu'ils soient ou non parties au TNP, qu'ils

prennent des mesures concrètes. Parce qu'ils possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, une responsabilité particulière incombe à la Fédération de Russie et aux États-Unis.

L'accord historique que constitue le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a permis d'interdire toute une catégorie d'armes en Europe. Il constitue un élément important du dispositif international de maîtrise des armements et joue un rôle déterminant dans le maintien de la sécurité à l'échelle européenne. Nous sommes depuis longtemps préoccupés par la violation probable du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire par la Russie. Nous regrettons que les parties n'aient pas pu jusqu'à présent faire la lumière sur les accusations de non-respect et déplorons la décision des États-Unis de se retirer du Traité.

Nous appelons la Fédération de Russie et les États-Unis à éviter une course aux armements nucléaires et à poursuivre leur dialogue sur la stabilité stratégique en vue de la prorogation du nouveau Traité START et d'une réduction supplémentaire de leurs arsenaux nucléaires.

Le désarmement nucléaire est un processus graduel et nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire. Qu'il me soit permis de mettre l'accent sur certaines des mesures grâce auxquelles il nous paraît possible de réaliser des progrès tangibles.

Premièrement, nous devons accroître la transparence dans le domaine des armes nucléaires. Il existe de nombreuses façons d'y parvenir et je me contenterai d'en souligner une seule : l'établissement de rapports nationaux dans le cadre du processus d'examen du TNP. Une mesure concrète pourrait être la proposition du Groupe de personnalités éminentes pour la promotion du désarmement nucléaire de convoquer une session pendant la troisième session de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, au cours de laquelle les États dotés d'armes nucléaires rendraient compte de leurs rapports nationaux et participeraient à un débat interactif avec les autres États parties.

Deuxièmement, nous devons rechercher et conclure des arrangements sur les garanties de sécurité négatives. Les États non dotés d'armes nucléaires qui s'acquittent de leurs obligations au titre du TNP ont le droit légitime de recevoir des garanties de sécurité

négatives juridiquement contraignantes de la part des États dotés d'armes nucléaires. Tout en reconnaissant la valeur des déclarations unilatérales, nous pensons que le moment est venu d'aller de l'avant et de les transformer en arrangements multilatéraux. Cela contribuerait pour beaucoup au renforcement de la confiance au sein de la communauté internationale, en particulier en ce qui concerne le TNP.

Troisièmement, nous devons aborder la question des armes nucléaires non stratégiques en Europe. Nous croyons comprendre que ces armes ne sont pas déployées au jour le jour sur le plan opérationnel, les véritables armes nucléaires étant conservées séparément de leurs vecteurs. Il serait bon de codifier les pratiques actuelles en un accord commun. La première étape pourrait consister en des déclarations unilatérales confirmant la situation actuelle, suivies, en temps opportun, d'accords bilatéraux et multilatéraux vérifiables.

Des mesures concrètes en matière de transparence, de garanties de sécurité négatives et d'armes nucléaires non stratégiques constitueraient des avancées concrètes en matière de désarmement nucléaire à la Conférence d'examen du TNP de 2020.

**M. Ahmed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner la possibilité de nous exprimer devant la Première Commission.

Le Soudan s'associe aux déclarations prononcées respectivement par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, le représentant de l'Égypte, au nom de la Ligue des États arabes, et le représentant du Maroc, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.11).

Ma délégation réaffirme avec force la nécessité de parvenir au désarmement nucléaire, car c'est la seule garantie que les armes nucléaires ne seront pas utilisées et le principal mécanisme pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde. Mon pays estime par conséquent que les initiatives diplomatiques et multilatérales sont l'occasion pour nous d'exprimer avec plus de vigueur notre attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), instrument complémentaire visant à concrétiser la notion de criminalisation des armes nucléaires, l'objectif étant que nous puissions vivre dans un monde exempt de ces armes meurtrières.

Le Soudan saisit cette occasion pour renouveler son plein attachement au TNP. Dans le même temps,

nous appelons tous les États non parties à y adhérer au plus vite. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à éliminer leurs stocks nucléaires afin d'éviter leurs conséquences potentiellement désastreuses pour l'humanité. Nous renouvelons notre appui au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, à la rédaction duquel nous avons participé et pour lequel nous avons émis un vote positif.

Nous attendons avec intérêt la signature et la ratification du Traité dans un avenir proche. Il constitue une base solide pour l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires et nous permettra de nous prémunir contre les conséquences humanitaires désastreuses découlant de l'emploi de ces armes. Ma délégation demande à tous les États Membres, sans exception, d'adhérer au Traité aussi rapidement que possible.

Le Soudan a toujours participé activement aux initiatives internationales en faveur du désarmement nucléaire. Il a été l'un des premiers pays à adhérer à de nombreux instruments et conventions internationaux dans ce domaine. Notre objectif ultime est l'élimination complète de ces armes et la prévention de la menace ou de l'emploi de telles armes. Cela ne sera possible que par l'application d'un traité interdisant l'emploi, la possession, le stockage ou l'exportation de ces armes, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à l'initiative du Mouvement des pays non alignés, car nous sommes fermement convaincus que les doctrines de sécurité fondées sur la dissuasion nucléaire ne permettront pas de parvenir à la paix et à la sécurité internationales.

Ma délégation réaffirme l'importance du TNP par la mise en œuvre intégrale de la résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995, comme le confirme l'adoption annuelle d'une résolution sur le sujet par l'Assemblée générale. Nous appelons tous les États qui n'y ont pas encore adhéré à le faire dans les meilleurs délais. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre sincère et profonde préoccupation face aux obstacles qui entravent la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et à l'absence de progrès sur cette question fondamentale, ce qui représente de toute évidence une menace pour la paix et la sécurité non seulement des pays de la région mais du monde entier.

Ma délégation appuie sans réserve le projet de décision (A/C.1/73/L.22/Rev.1) déposé par le Groupe des États arabes, qui prie le Secrétaire général d'inviter

les pays de la région à convoquer une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Pour terminer, ma délégation souligne le droit plein et inconditionnel de tous les États à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques aux fins du développement durable, en particulier dans les pays en développement et les pays moins avancés.

**M. Muhammad Bande** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de ses efforts et de sa direction avisée et à l'assurer, ainsi que le Bureau, de notre coopération et de notre appui sans faille.

La délégation nigériane souscrit aux déclarations respectives prononcées par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, le représentant du Maroc, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/73/PV.11).

L'existence des armes nucléaires demeure une menace pour la survie de l'humanité. Le coût lié à l'entretien et à la modernisation de ces armes est à la fois scandaleux et injustifiable si on le compare aux ressources allouées par des États à des activités plus utiles et plus productives susceptibles de favoriser la croissance et le développement pacifique des sociétés.

Mon pays est préoccupé par la lenteur des progrès accomplis par les États dotés d'armes nucléaires pour éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations et engagements juridiques au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). À cet égard, nous soulignons que l'universalisation du TNP repose sur le strict respect de ses trois piliers - désarmement, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Alors que les préparatifs de la Conférence d'examen du TNP de 2020 ont débuté avec la première réunion du Comité préparatoire du TNP en 2017 et la deuxième réunion du Comité préparatoire en 2018, ma délégation appelle tous les États à œuvrer à la réalisation des buts et objectifs du Traité et des résultats précédemment convenus de ses conférences d'examen.

Ma délégation tient à souligner de nouveau les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire pouvant résulter de l'emploi délibéré ou de l'explosion non intentionnelle d'armes nucléaires. Face à cette éventualité, le Nigéria appelle tous les États, en

particulier les États dotés d'armes nucléaires, à prendre en considération les incidences catastrophiques sur le plan humanitaire de l'emploi de ces armes sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, notamment, et à prendre les mesures nécessaires pour démanteler ces armes et y renoncer.

Ma délégation saisit cette occasion pour rappeler l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice (A/51/218, annexe), selon lequel le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international, notamment du droit international humanitaire.

Les armes nucléaires étant la cause principale de la destruction massive, leur élimination totale doit constituer l'objectif ultime de tout processus de désarmement dans le cadre du large éventail d'objectifs arrêtés par les Nations Unies. À cette fin, ma délégation rappelle l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ouvert à la signature le 20 septembre 2017.

Ma délégation se félicite d'avoir participé activement aux processus qui ont conduit à l'adoption du Traité et d'avoir été l'un des premiers pays à le signer. Cet engagement découle de la position de principe du Nigéria sur la dénucléarisation. À cet égard, le Nigéria demande à tous les États d'examiner les avantages globaux découlant de ce traité fondateur et d'œuvrer avec force à son entrée en vigueur.

En Afrique, nous avons depuis longtemps pris la mesure de la menace que les essais nucléaires font peser sur la survie de l'humanité. En conséquence, les pays africains ont adopté le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, renonçant à l'acquisition d'armes nucléaires à des fins militaires et déclarant l'Afrique zone exempte d'armes nucléaires afin d'offrir un bouclier au territoire africain, notamment en interdisant l'installation de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent ainsi que les essais de ces armes sur l'ensemble du continent africain.

Le Nigéria se félicite des efforts que déploie sans relâche l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), notamment par le biais de la surveillance et de l'inspection des installations nucléaires. Nous exhortons les États à veiller à ce que les garanties et les règles de l'AIEA soient pleinement respectées en toutes circonstances. Les États doivent être conscients également des responsabilités qui leur incombent s'agissant du respect et de l'adhésion à d'autres instruments, notamment le

TNP et d'autres mécanismes visant à promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que du plein engagement de ses membres envers la Conférence du désarmement.

Les nombreux avantages découlant du désarmement nucléaire sont incontestables. Ils vont de l'investissement dans de nombreux projets de développement à la survie de l'espèce humaine. Les États Membres doivent donc témoigner concrètement de la sincérité de leur objectif et de leur engagement en faveur de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Même s'il n'existe pas de solutions miracle face à la menace la plus grave qui pèse sur la survie de l'humanité, ne cédon pas au découragement et ne perdons pas de vue notre objectif d'un monde sûr et en sécurité, d'un monde libéré de la menace nucléaire.

**M. Mwewa** (Zambie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées (voir A/C.1/73/PV.11) par la représentante de l'Indonésie et le représentant du Maroc, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique , respectivement.

Afin de promouvoir une approche globale efficace et collective visant à prévenir et éliminer les menaces permanentes à la paix et à la sécurité internationales, ma délégation déplore vivement la lenteur du désarmement nucléaire global malgré les diverses initiatives proposées par les États Membres et les acteurs non étatiques. Nous notons que depuis 1968, date à laquelle le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été conclu et son entrée en vigueur en 1970, très peu de progrès ou des progrès insignifiants ont été réalisés en matière de non-prolifération des armes nucléaires et de désarmement complet.

Ma délégation prend acte du fait que plus de 190 États sont parties au TNP, y compris les cinq États dotés d'armes nucléaires, mais elle s'inquiète de la lenteur avec laquelle ils œuvrent en faveur d'un désarmement nucléaire graduel. Depuis la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995, le monde assiste tous les cinq ans à la tenue de conférences d'examen, en plus des réunions intérimaires des comités préparatoires. Ces conférences et réunions ont donné lieu à plusieurs rapports sur le TNP, mais peu de progrès en sont ressortis.

Nous rappelons l'échec de la Conférence d'examen du TNP en mai 2015 du fait de désaccords sur les

propositions relatives à la tenue d'une conférence sur le désarmement au Moyen-Orient, qui devait se tenir en 2016 après l'échec de la conférence de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Ma délégation note également avec préoccupation que, depuis les années 50, l'interdiction des essais nucléaires constitue l'objectif principal de l'ONU. Malgré la signature par 183 pays du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), le monde attend toujours des États restants qu'ils prennent la décision qui convient de signer et ratifier le Traité, ce qui contribuerait, sans conteste, à l'élimination totale des armes nucléaires.

Ma délégation partage la profonde préoccupation découlant de la menace permanente que les armes nucléaires font peser sur l'homme et l'environnement, car leur emploi, intentionnel ou accidentel, aurait des conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire du fait des ravages causés par les explosions nucléaires et de leurs retombées radioactives. En outre, les survivants en subiraient les séquelles, notamment le dérèglement climatique et la destruction de l'agriculture.

La Zambie, qui est partie au TNP, au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, et au TICE, continuera de collaborer avec les autres États Membres pour veiller à ce que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté le 7 juillet 2017, atteigne l'objectif escompté : l'élimination des armes nucléaires de la face du monde. Pour cela, la Zambie ne ménagera aucun effort pour promouvoir l'utilisation sûre et pacifique des technologies nucléaires à des fins de développement, telle qu'approuvée par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

**M. Medeiros Leopoldino** (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à s'associer pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud (voir A/C.1/73/PV.11) au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté, avec inquiétude, à un renforcement de la politique de la corde raide et du comportement imprévisible des États dotés d'armes nucléaires. Nous avons également été vive préoccupés par la mise en suspens prolongée de leurs initiatives de désarmement et de dialogue. Les États dotés d'armes nucléaires semblent avoir infléchi leur adhésion aux engagements en matière de

désarmement et certains d'entre eux ont même déclaré que certaines conditions devaient être réunies pour que les pourparlers sur le désarmement puissent avoir lieu. Nous espérons que ces tendances seront inversées. Le Brésil est disposé à appuyer la reprise des pourparlers sur le désarmement sous de multiples formes et dans différents cadres, dans la mesure où ils sont conformes à nos obligations multilatérales communes en matière de désarmement.

Nous avons également pris connaissance, avec préoccupation, des programmes inquiétants de modernisation des armes nucléaires récemment annoncés ou lancés, y compris de nouveaux types d'arsenaux pouvant être utilisés dans un plus grand nombre de théâtres, avec des rendements variables susceptibles de réduire le seuil de décision d'utilisation des armes de destruction massive.

Le sentiment de sécurité que procure la possession d'armes nucléaires est illusoire. L'histoire montre que les décisions prises par plusieurs pays de démanteler leurs stocks d'armes nucléaires existants ou de mettre fin à leurs programmes de mise au point d'armes nucléaires ont accru leur sécurité et leur stabilité dans leur région. En revanche, les pays qui continuent de dépendre des armes nucléaires se retrouvent souvent prisonniers d'interactions dangereuses et instables, marquées par des tensions permanentes, la méfiance et le risque d'erreurs de calcul et d'accidents catastrophiques. La décision de désarmer ne doit pas dépendre de conditions de sécurité optimales qui ne se concrétiseront peut-être jamais. Le désarmement nucléaire doit faire partie intégrante de tout effort visant à réduire les tensions et instaurer une paix durable et stable à tous les niveaux.

Les conséquences dévastatrices, aveugles et durables des armes nucléaires rendent ces armes incompatibles par nature avec le droit international, en particulier le droit international humanitaire. Pourtant, elles étaient les seules armes de destruction massive à ne pas être explicitement interdites. Cette lacune a enfin été comblée par l'adoption, en juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Traité fait désormais partie intégrante du droit international et du régime de désarmement fondé sur des règles, et il est devenu permanent. L'ensemble de sa structure a été conçue dans le but de faire respecter et progresser les obligations consacrées par les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En particulier, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est conforme à l'article VI du TNP et

le complète, par lequel chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi et à mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire.

Sur un plan plus technique, le Traité fixe la norme juridiquement contraignante la plus élevée pour la vérification de la non-prolifération nucléaire. Si l'obligation d'adopter des accords de garanties généralisées ne s'applique qu'aux États parties non dotés d'armes nucléaires, le TNP impose à tous les États parties, sans discrimination, de s'acquitter, au minimum, de leurs obligations de garanties existantes au moment de l'entrée en vigueur du Traité, sans préjudice de tout instrument supplémentaire qu'ils pourraient adopter à l'avenir, qu'ils seraient également tenus d'appliquer.

Nous réaffirmons le rôle déterminant du TNP dans le régime de non-prolifération et de désarmement. Il incombe à toutes les parties de s'engager de manière constructive à aboutir à un résultat positif au cours du présent cycle d'examen. Une répétition de 2015 affaiblirait encore davantage la pertinence et la crédibilité d'un traité que nous considérons tous comme la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le cycle d'examen actuel doit être mis à profit pour renforcer l'engagement à l'égard d'un projet concret en faveur du désarmement nucléaire et son efficacité.

Le Brésil exprime à nouveau sa déception face à l'échec, à ce jour, de la convocation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, comme le prévoit le plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010. Cette question ne peut rester sans réponse.

Le Brésil réaffirme que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) constituera la seule garantie juridiquement contraignante contre le renouvellement des essais nucléaires. À cet égard, nous réitérons notre appel à tous les États, en particulier ceux qui sont cités à l'annexe 2 du TICE, pour qu'ils prouvent leur attachement au régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires en signant et ratifiant au plus vite le Traité.

Le Brésil se félicite des résultats des travaux du Groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous espérons que son rapport de consensus

sera pleinement utilisé comme une solide base pour la poursuite des discussions.

**M<sup>me</sup> Palacios Palacios** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe à la déclarations prononcée par l'observatrice de l'Union européenne et à celle faite par la représentante de l'Australie au nom d'un groupe d'États (voir A/C.1/73/PV.11).

Le régime de non-prolifération nucléaire connaît des tensions et des incertitudes, mais la situation n'est pas nouvelle. Nous avons déjà connu des cycles extrêmement complexes par le passé. C'est dans ces moments-là que la stabilité d'un régime est mise à l'épreuve, car elle est directement liée à la conduite de tous les membres de la communauté internationale et à leur engagement, leur capacité de dialogue et leur volonté de relever un défi mondial avec pour seul objectif possible : le consensus.

Nous appuyons tous les efforts visant la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie, avant son expiration en 2021. Nous notons avec une vive inquiétude la détérioration du régime de maîtrise des armements dans la région euro-atlantique – un ensemble d'instruments conventionnels qui, depuis des décennies, favorisent la paix et la stabilité sur le continent européen. En une période aussi cruciale, nous devons continuer à considérer le droit international comme le moyen le plus efficace de régler les différends, de régir le comportement des États de manière à le rendre prévisible et de condamner et punir les éventuelles violations.

Un dialogue sur la sécurité stratégique entre les États dotés d'armes nucléaires s'impose pour permettre l'instauration de relations stables et prévisibles, le renforcement des moyens de communication, des visites et des échanges mutuels et une transparence et une confiance accrues, autant d'objectifs qui seront facilités par un régime de vérification solide et fiable. À cet égard, nous appuyons les initiatives du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Les mesures de réduction des risques nucléaires offrent également des possibilités de progresser. Le plan d'action adopté à la Conférence des Parties de 2010 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) nous invite à débattre des politiques qui peuvent prévenir l'emploi des armes nucléaires et réduire leur rôle dans les doctrines militaires et de sécurité.

Le TNP est la principale référence en matière de désarmement international, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et a permis de progresser de manière incontestable dans la maîtrise des menaces de prolifération verticale et horizontale. Il est essentiel de préserver et de renforcer cet instrument. À cette fin, les 13 mesures concrètes figurant dans le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2000 et dans le plan d'action de 2010 nous fournissent des repères concrets pour sa mise en œuvre. Le préambule du TNP lui-même nous invite à examiner les incidences sur le plan humanitaire de l'emploi d'armes nucléaires. La prise de conscience des effets dévastateurs des armes nucléaires devrait nous alerter sur la nécessité d'y remédier.

N'oublions pas que la réalisation de l'objectif du « zéro nucléaire » à l'échelle mondiale représente l'objectif ultime et déterminant du Traité. Nous ne pouvons considérer l'article VI sur les mesures de désarmement comme une simple commodité ou simplement un objectif souhaitable, mais plutôt comme une obligation juridique internationale dont l'exécution de bonne foi doit être urgente pour tous. Toutefois, aller de l'avant d'une manière concrète et efficace dans la réalisation de cet objectif ne saurait englober des solutions ne tenant pas compte de la dimension de la sécurité et de la stabilité stratégique. L'interdiction des armes nucléaires ne conduira pas nécessairement à leur élimination, objectif que nous devons atteindre par des mesures ambitieuses, réalistes et réalisables.

La négociation à la Conférence du désarmement d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires demeure une priorité. À notre avis, le Traité devrait inclure à la fois des objectifs de désarmement et de non-prolifération. Il est essentiel d'aborder cette étape logique, qui ne peut être reportée, avec la souplesse d'esprit nécessaire, sachant que le début des négociations ne peut jamais préjuger – ne doit jamais préjuger – de leur issue finale.

Un autre objectif essentiel est l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son universalisation. En outre, l'octroi de davantage de garanties de sécurité négatives par les États dotés d'armes nucléaires aux États non dotés d'armes nucléaires permettrait de renforcer le régime mondial de non-prolifération.

Nous prenons acte de l'annonce par la République populaire démocratique de Corée de sa volonté de

suspendre ses essais nucléaires et balistiques et de fermer ses installations d'essais. La mise en place de pourparlers ouverts est porteur d'espoir. Nous espérons que cela permettra des progrès tangibles vers la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous pensons que le régime actuel de sanctions du Conseil de sécurité doit être maintenu jusqu'à ce que cet objectif soit atteint.

L'accord nucléaire négocié avec l'Iran et approuvé par la résolution 2231 (2018) du Conseil de sécurité est un instrument très utile pour consolider les efforts de non-prolifération. Sa mise en œuvre rigoureuse par toutes les parties doit se poursuivre, y compris la pleine coopération de l'Iran avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Myanmar, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.28.

**M. Tun** (Myanmar) (*parle en anglais*) : La délégation du Myanmar s'associe aux déclarations respectives prononcées par la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et la représentante de la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/73/PV.11).

Au cours du débat général, de nombreuses délégations, dont celle du Myanmar, ont appelé de leurs vœux un monde exempt d'armes nucléaires. Le désarmement nucléaire est une nécessité urgente et sans équivoque pour le monde entier, car la prolifération et la possession d'armes nucléaires constituent une immense menace pour la survie même de l'humanité et de la civilisation. Dans son intervention devant la Première Commission au cours du débat général, la Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session a fait référence au document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978 (résolution S-10/2) (voir A/C.1/73/PV.2), le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde et que, par conséquent, tous les États ont le devoir de contribuer aux efforts déployés dans le domaine du désarmement.

La délégation du Myanmar se félicite donc de toutes les initiatives entreprises par les délégations en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Ces initiatives consistent notamment à déposer des projets de résolution, conclure un traité, célébrer le 26 septembre en tant que Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et organiser

une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire.

Depuis deux décennies, le Myanmar plaide au sein de la Commission en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le projet de résolution annuel sur le désarmement nucléaire proposé par notre délégation avec le large appui des États Membres de l'ONU, en particulier des États membres du Mouvement des pays non alignés et de l'ASEAN, vise à instaurer la paix et la sécurité pour les générations présentes et futures. Au nom des pays qui s'en sont jusqu'à présent portés coauteurs – Belize, Bolivie, Brésil, Cuba, El Salvador, Équateur, Érythrée, Honduras, Indonésie, Malawi, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Philippines, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Swaziland, Thaïlande, Venezuela, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe – je souhaite présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.28, intitulé « Désarmement nucléaire ». Dans ce projet de résolution, il est demandé à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes en vue de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires concrètes et à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la menace ou l'emploi de ces armes. Aussi le projet de résolution souligne-t-il l'importance de l'engagement explicite pris par tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, de prendre des mesures provisoires pour procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires en vue du désarmement nucléaire.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Par conséquent, le projet de résolution souligne l'importance des 13 mesures concrètes mentionnées dans le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2000 et affirme également que l'objet du programme d'action sur le désarmement nucléaire, composé de 22 mesures, est de dynamiser les travaux devant aboutir à l'ouverture de négociations sur une convention relative aux armes nucléaires. En outre, le projet de résolution demande également que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur rapidement et de manière universelle et qu'il soit rigoureusement appliqué, puisque cela contribuerait au désarmement.

Ces mesures et d'autres énoncées dans le projet de résolution nous paraissent suffisamment pragmatiques

et réalisables pour atteindre l'objectif que constitue l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il convient que nous fassions à nouveau la preuve de notre volonté politique de parvenir au désarmement nucléaire. Ma délégation tient à exprimer ses sincères remerciements aux États Membres pour leur précieuse contribution à l'élaboration de ce projet au cours des années précédentes et à inviter tous les États Membres à continuer d'appuyer le projet de résolution que je viens de présenter, en s'en portant coauteurs, afin de débarrasser le monde des armes nucléaires et d'en faire un lieu sûr pour les générations futures.

**M. Sun Lei** (Chine) (*parle en chinois*) : La situation internationale sur le plan stratégique et de la sécurité connaît aujourd'hui des changements profonds et complexes. Alors que les incertitudes et l'instabilité vont croissantes, le processus international de maîtrise des armements nucléaires se trouve à un tournant critique. La Chine estime que la communauté internationale doit assumer la responsabilité de bâtir pour l'humanité un avenir commun via des efforts conjoints, défendre les principes essentiels de maintien d'un équilibre stratégique mondial et d'une sécurité non diminuée pour tous et tout mettre en œuvre pour promouvoir le désarmement nucléaire et renforcer la paix et la sécurité internationales.

Premièrement, nous devons mettre en œuvre avec détermination une nouvelle notion de sécurité commune, globale, coopérative et durable. Nous devons respecter et tenir pleinement compte des préoccupations sérieuses et légitimes de tous les pays en matière de sécurité et nous efforcer de créer un climat de sécurité pacifique et stable au niveau international afin d'éliminer les causes profondes de la prolifération nucléaire, en assurant la sécurité commune pour tous.

Deuxièmement, nous devons veiller scrupuleusement à la préservation de l'autorité des régimes de maîtrise des armements et de désarmement existants, tels que le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la Conférence du désarmement. Bien qu'imparfaits, ces régimes représentent le plus grand dénominateur commun acceptable par tous, car ils s'appuient sur des règles, établissent un équilibre entre droits et obligations et respectent le principe de la participation égale de tous les pays. Par conséquent, s'agissant de ces régimes, les pays doivent éviter de privilégier ce qui convient à leurs intérêts au détriment de ce qui ne va pas dans leur sens.

Troisièmement, les pays détenteurs des arsenaux nucléaires les plus importants ont une responsabilité particulière et principale à l'égard du désarmement nucléaire. Ils doivent respecter scrupuleusement les traités déjà conclus sur la réduction des armes nucléaires et continuer à réduire considérablement leurs arsenaux nucléaires d'une manière vérifiable, irréversible et juridiquement contraignante.

Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est un traité important en matière de maîtrise des armements et de désarmement, conclu entre les États-Unis et l'ex-Union soviétique pendant la guerre froide. En tant que tel, le Traité a joué un rôle essentiel dans l'apaisement des tensions internationales, l'avancement du processus de désarmement nucléaire et le maintien de l'équilibre et de la stabilité stratégiques à l'échelle mondiale. Il reste d'actualité dans le monde d'aujourd'hui. Nous espérons que les pays concernés préserveront cet acquis durement obtenu en mettant en place un dialogue et des consultations pour aborder comme il convient les questions connexes.

Quatrièmement, la volonté et le droit des États non dotés d'armes nucléaires de ne pas être confrontés à la menace d'une guerre nucléaire doivent être respectés. Les politiques et mesures telles que les frappes préventives et la mise au point d'ogives à faible puissance, qui abaissent le seuil d'utilisation des armes nucléaires, peuvent entraîner un risque accru d'emploi de ces armes et de guerre nucléaire. Il faut donc abandonner au plus vite ces politiques et mesures.

La Chine n'a cessé de prôner l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Nous avons toujours adopté une stratégie nucléaire fondée sur l'autodéfense et des politiques nucléaires cohérentes. La Chine est fidèle à la politique de non-recours en premier aux armes nucléaires et s'abstient de recourir à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires ou dans des zones exemptes d'armes nucléaires, afin de maintenir sa puissance nucléaire au niveau minimum nécessaire à sa sécurité nationale.

La Chine a toujours défendu avec force les initiatives internationales de désarmement nucléaire en s'acquittant de bonne foi des obligations internationales qui lui incombent en la matière et en prenant des mesures concrètes pour promouvoir un processus de désarmement nucléaire. La Chine a accordé une importance particulière au processus d'examen du TNP et y a participé de manière active. Nous nous sommes

strictement acquittés de nos obligations au titre du TNP et avons mis en œuvre avec sérieux les résultats de son examen, et nous sommes déterminés à maintenir et renforcer son autorité, son universalité et son efficacité.

La Chine coordonne le processus de coopération des cinq Présidents et organisera des activités visant à progresser dans l'examen des traités. La Chine a toujours appuyé les buts et objectifs du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et respecté son engagement en faveur d'un moratoire sur les essais nucléaires. Nous sommes déterminés à faire en sorte que le Traité entre rapidement en vigueur. Depuis l'année dernière, plusieurs stations du Système international de surveillance en Chine ont été certifiées, ce qui atteste de notre ferme attachement au Traité.

Nous avons appuyé l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires. À nos yeux, la Conférence du désarmement est l'instance la mieux à même de négocier un tel traité. La Chine est favorable à l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement sur la base d'un programme de travail complet et équilibré et du mandat Shannon. La Chine a participé activement aux débats du Groupe d'experts de haut niveau des Nations Unies et de l'organe subsidiaire compétent de la Conférence du désarmement et a apporté sa contribution aux résultats auxquels sont parvenus les mécanismes pertinents.

La vérification du désarmement nucléaire a toujours été importante à nos yeux. Des mesures de vérification adéquates et efficaces offrent des garanties techniques importantes quant à l'interdiction totale et à la destruction complète des armes nucléaires. La Chine a participé de manière constructive aux travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire. Nous encourageons le Groupe d'experts gouvernementaux à œuvrer dans le strict respect du mandat énoncé dans les résolutions pertinentes de l'ONU, de manière positive et régulière. La Chine est disposée à déployer, de concert avec la communauté internationale, des efforts inlassables en vue d'atteindre l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Liddle** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration prononcée par l'observatrice de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.11). Je souhaite faire les remarques suivantes à titre national.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a près de 50 ans. Avec l'appui du régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des avantages tangibles qu'il offre à tous ses signataires, il a contribué à rendre notre monde plus sûr. Les sombres prédictions faites dans les années 60 et 70 par de nombreux États dotés d'armes nucléaires ne se sont pas réalisées. Le Royaume-Uni demeure fermement attaché au TNP et à un processus graduel de désarmement. Nous mettrons tout en œuvre pour contribuer au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 et continuerons de faire campagne en faveur de l'universalisation du Traité.

Nous continuerons d'appuyer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'Organisation de l'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que l'achèvement et le maintien de son régime de vérification. Le travail extrêmement précieux accompli par l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires tient au fait que ses États membres s'acquittent de leurs contributions, en temps opportun et de façon intégrale. Nous sommes favorables à l'ouverture et à la conclusion rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement, lesquelles constituent une étape cruciale vers la réalisation d'un désarmement nucléaire mondial.

Nous continuerons de jouer un rôle moteur en matière de vérification du désarmement, notamment dans le cadre du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et du Partenariat quadripartite de vérification nucléaire avec les États-Unis, la Suède et la Norvège. Nous n'avons pas l'intention d'appuyer, de signer ou de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui risque de saper le TNP et ne prend pas en compte la situation en matière de sécurité ni les immenses défis sur les plans technique et de la procédure que pose le désarmement nucléaire.

Nous avons l'obligation collective de soutenir et de renforcer le cadre actuel de lutte contre la prolifération. Au côté de nos alliés de l'OTAN, nous avons appuyé les efforts déployés par les États-Unis pour que la Russie se conforme au Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, qui a été essentiel pour la sécurité euro-atlantique. Les capacités dont s'est dotée la Russie déstabilisent la sécurité européenne et n'ont apporté aucune réponse crédible à nos graves préoccupations. Le Royaume-Uni souhaiterait que le Traité

reste en l'état, mais il exige que les deux parties s'y conforment alors que, pour l'instant, l'une d'entre elles viole l'accord. La Russie doit respecter les obligations qui lui incombent en vertu du Traité.

Le Plan d'action global commun conclu avec l'Iran représente une avancée considérable visant à empêcher l'Iran de se doter des capacités de mise au point d'armement nucléaire. Le Royaume-Uni est résolu à ce que toutes les autres parties à l'accord mettent en œuvre intégralement et à long terme le Plan d'action global commun. Dans le même temps, nous sommes très préoccupés par le programme de missiles balistiques de l'Iran, qui est incompatible avec la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

Le Royaume-Uni se félicite de l'occasion offerte par le Sommet de Singapour entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. Il est essentiel que la République populaire démocratique de Corée prenne des mesures concrètes en vue de sa dénucléarisation, comme il a été convenu lors de ce sommet. La pression internationale et les sanctions sévères imposées par l'ONU ont joué un rôle déterminant à cet égard. Les sanctions doivent continuer d'être strictement appliquées jusqu'à ce que la République populaire démocratique de Corée prenne des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

Étant donné le caractère imprévisible du climat de sécurité actuel, le Royaume-Uni doit maintenir sa force de dissuasion nucléaire pour les années à venir. Certains États pourraient utiliser leur capacité nucléaire pour nous menacer ou tenter de limiter notre prise de décisions en cas de crise, et il existe un risque de prolifération accrue des armes nucléaires. Les menaces émanant d'États dotés d'une capacité nucléaire sont bien réelles et tout agresseur potentiel doit être assuré que les conséquences d'une attaque l'emporteront largement sur les avantages escomptés.

Le Royaume-Uni prend très au sérieux ses responsabilités en tant qu'État doté d'armes nucléaires, comme en témoignent nos assurances négatives en matière de sécurité concernant la menace ou l'emploi de ces armes, notre attachement à une dissuasion minimale crédible et notre transparence concernant notre arsenal et notre politique déclaratoire. Nous maintenons le moratoire volontaire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, qui est en vigueur depuis 1995. Nous avons respecté l'engagement

que nous avons pris en 2010 dans le cadre de l'examen stratégique de la défense et de la sécurité de réduire le nombre d'ogives déployées. Nous avons réduit à 120 au maximum le nombre d'ogives opérationnelles disponibles. Nous restons déterminés à réduire notre stock global d'armes nucléaires à un maximum de 180 ogives d'ici à la prochaine décennie.

Malgré le climat complexe en matière de sécurité, nous restons déterminés à travailler avec nos partenaires de la communauté internationale pour prévenir la prolifération, améliorer la vérification et progresser sur la voie du désarmement nucléaire.

**M. Klíma** (République tchèque) (*parle en anglais*) : Ma délégation prenant la parole pour la première fois, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer de notre plein appui.

La République tchèque s'associe pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/73/PV.11).

La République tchèque est fermement attachée à la pleine application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sous tous ses aspects, y compris le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le TNP demeure un instrument juridique multilatéral indispensable au maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Nous appelons tous les États parties à s'acquitter des obligations et des engagements énoncés dans le Traité par les conférences d'examen du TNP.

Le TNP constitue une plateforme idoine pour progresser vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous ne sommes pas convaincus que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires permettra de renforcer la sécurité d'un pays ou à réduire les arsenaux nucléaires. Au contraire, nous voyons les risques qu'il fait courir au désarmement nucléaire.

La République tchèque encourage les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) à le faire sans délai. Nous tenons à réaffirmer notre appui au processus conduisant à une entrée en vigueur rapide du TICE, ce qui renforcera considérablement le dispositif de sécurité internationale.

Nous espérons que les initiatives visant la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs seront poursuivies de manière constructive, sans exclusive et consensuelle. Il convient d'explorer les possibilités d'établir un dialogue régional et de favoriser une solution prenant en considération les intérêts légitimes de tous les États de la région.

La République tchèque se félicite des efforts diplomatiques en cours et demande à la République populaire démocratique de Corée de maintenir la suspension déclarée des essais d'armes nucléaires et des tirs de missiles balistiques, de s'acquitter sans délai des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des garanties du TNP et de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de signer et ratifier le TICE.

La République tchèque défend avec ferveur le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, exercé de manière responsable et dans le respect des obligations et garanties en matière de non-prolifération. Il convient, à cet égard, de réaffirmer le rôle central de l'AIEA. Nous participons activement à l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques et y contribuons financièrement. Nous sommes convaincus que l'exercice du droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire d'une manière responsable peut apporter de nombreux avantages dans des applications nucléaires non énergétiques, telles que les progrès dans le traitement du cancer, la lutte contre les maladies, la sécurité alimentaire et hydrique, etc.

La République tchèque attache une grande importance au rôle joué par les régimes de contrôle des exportations et le Sommet sur la sécurité nucléaire et son suivi, ainsi que par les initiatives internationales dans ce domaine et les mesures de confiance en matière de non-prolifération, favorisant ainsi la sécurité nucléaire et renforçant la confiance entre tous les acteurs. Nous appelons ceux qui sont encore en dehors de ce système en constante évolution à adhérer aux normes et principes qui y sont énoncés.

**M. Kazi** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Bangladesh s'associe à la déclaration prononcée par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/73/PV.11).

Les armes nucléaires constituent une menace majeure pour la sécurité de l'humanité tout entière. Tandis que la prise de conscience mondiale des

incidences sur le plan humanitaire des armes nucléaires s'accroît, nous prenons un peu plus la mesure des risques liés à l'utilisation non intentionnelle d'armes nucléaires qui pourraient résulter d'accidents ou de mauvais calculs. Le risque que des armes nucléaires et des matières connexes tombent entre les mains de terroristes et d'autres acteurs non autorisés continue d'attiser les craintes que suscite l'existence de ces armes et d'autres armes de destruction massive.

Il ne fait aucun doute pour nous que tous les États Membres responsables sont fermement attachés à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Toutefois, il existe des divergences de vues sur les moyens et le rythme nécessaires pour atteindre cet objectif. Le Bangladesh souscrit à l'idée selon laquelle la garantie ultime de la paix et de la sécurité internationales ne peut être assurée que par l'élimination totale des armes nucléaires. Nous prenons acte des progrès réalisés dans le domaine de la réduction des armes nucléaires, mais demeurons préoccupés par les investissements soutenus et accrus consacrés à l'amélioration, la planification et la recherche sur les armes nucléaires et leurs vecteurs et les installations connexes. Nous réaffirmons qu'il est urgent de réduire l'état opérationnel des armes nucléaires, notamment par la déprogrammation complète et la levée de l'état d'alerte.

Le Bangladesh reste attaché à la non-prolifération nucléaire sous tous ses aspects et considère que le désarmement et la non-prolifération nucléaires se renforcent mutuellement. Nous appuyons la mise en œuvre effective des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et espérons que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2020 sera en mesure de faire oublier l'échec de la précédente conférence. Nous saluons l'esprit d'engagement dont nous avons été témoins au cours des réunions du Comité préparatoire.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires marque un progrès important vers le désarmement nucléaire. Pour le Bangladesh, il s'agit d'un instrument essentiel pour délégitimer les armes nucléaires et atténuer ainsi les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire découlant de leur utilisation potentielle. Considérer le Traité comme un instrument de division alors que son objectif avoué est de compléter et de renforcer davantage le TNP, en particulier son article VI, est injustifié. À notre avis, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires devrait figurer à l'ordre du jour de la Première Commission.

Nous devons tirer dûment partie de la contribution potentielle des États non dotés d'armes nucléaires aux débats sur la vérification du désarmement nucléaire. Nous nous déclarons à nouveau favorables à l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles qui soit efficace, non discriminatoire, juridiquement contraignant et internationalement et effectivement vérifiable, y compris pour les stocks existants. Nous remercions le Groupe d'experts de haut niveau pour son travail, en particulier pour avoir tenu des consultations informelles avec l'ensemble des Membres.

Le Bangladesh se rallie aux autres États parties qui préconisent l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous nous félicitons de la ratification du Traité par la Thaïlande et exhortons les États Membres restants visés à l'annexe 2 à accélérer leur ratification. Nous remercions le Secrétaire exécutif du Secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour sa visite au Bangladesh le mois dernier. Nous demeurons particulièrement préoccupés par l'absence persistante de progrès à la Conférence du désarmement en ce qui

concerne l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant offrant des garanties aux États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes par des États dotés d'armes nucléaires.

Le Bangladesh est convaincu que les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, avec le régime de garanties et de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en place, peuvent contribuer efficacement à notre effort commun en faveur du développement durable. Étant donné que nous produisons depuis quelques années de l'énergie nucléaire, nous attachons une importance particulière aux règles de l'AIEA et à la coopération technique en matière de sûreté et de sécurité nucléaires.

Pour terminer, nous considérons que la création de zones exemptes d'armes nucléaires et l'adhésion à leurs protocoles sont des mesures provisoires nécessaires pour fournir des garanties de sécurité négatives et atteindre les objectifs mondiaux de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire. Le Bangladesh reste favorable à la poursuite des délibérations sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

*La séance est levée à 12 h 55.*